PRESSE ÉLECTRONIQUE

UN DÉCRET EXÉCUTIF EN ENRICHISSEMENT AVANT SA PRÉSENTATION EN CONSEIL DU GOUVERNEMENT

Page 5

COVID-19 EN ALGÉRIE

LA DÉCRUE SE POURSUIT

Page 16

ISSN : 1112-7449

MIDI Libre

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 4079 | Mardi 1er septembre 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

CHUTES DE PLUIE À TAMANRASSET

10 PERSONNES SAUVÉES PAR LA PROTECTION CIVILE

Page 16

JUSTICE, INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE, ENVIRONNEMENT, FINANCES…

LES INSTRUCTIONS DU PRÉSIDENT TEBBOUNE

Pages 3-4

ACCORD D'ASSOCIATION AVEC L'UNION EUROPÉENNE

IL A COÛTÉ 30 MILLIARDS DE DOLLARS À L'ALGÉRIE

Page 5

AG ÉLECTIVE DU COA

RAOUF SALIM BERNAOUI, PREMIER CANDIDAT À LA PRÉSIDENCE

Page 16

COMMERCE EXTÉRIEUR

VERS LA SPÉCIALISATION DES IMPORTATIONS

Page 16

ELECTRICITÉ ET GAZ

ATTAR EXCLUT TOUTE AUGMENTATION DES TARIFS POUR LES MÉNAGES

Page 5

10
personnes sauvées par la PC suite aux chutes de pluie à Tamanrasset.

16
hectares ravagés par les flammes à la forêt Céleste de Bouzaréah.

43
nouveaux textes bientôt publiés sur la nouvelle loi sur les hydrocarbures.

5.145 commerces et marchés communaux fermés à Alger depuis mars

La commission mixte de contrôle et de répression relevant des services des circonscriptions administratives d'Alger a procédé, depuis mars dernier au 27 août 2020, à la fermeture de plus de 5.000 locaux commerciaux à travers les différentes communes d'Alger en raison du non respect des mesures préventives de lutte contre la propagation du nouveau coronavirus. Selon un communiqué de la wilaya, le bilan des opérations de fermeture des locaux commerciaux et des marchés communaux n'ayant pas respecté les mesures préventives pour la lutte contre la pandémie de la Covid-19, fait état de la fermeture de 5.145 locaux depuis mars dernier jusqu'au 27 août 2020. Rouiba, Reghaïa, Dar el-Beïda, Bab-Ezzouar, Mohammadia, Bordj el-Kiffan, Bordj el-Bahri, Aïn-Taya, El-Marsa, Zeralda, Alger-Centre, Hussein-Dey, Draria, Birtouta, Bir-Mourad-Raïs, Birkhadem, Hydra, Saoula, Gué-de-Constantine, Sidi M'hamed, Sidi-Abdallah… aucune circonscription de la wilaya d'Alger n'a pu réussir à tirer son épingle du jeu.

L'expression littéraire et artistique mise en exergue au Webinaire à Oran

La promotion des différentes formes d'expression littéraire et artistique a été vivement recommandée à Oran par les participants au 1er Webinaire international sur "Les répercussions linguistiques de la crise du coronavirus." Cette rencontre, organisée 2 jours durant à l'université d'Oran-1 Ahmed-Benbella, a mis en évidence la place prépondérante de l'expression littéraire et artistique durant la pandémie, notamment à travers les réseaux sociaux. Partant de cette observation, les chercheurs algériens et étrangers ayant pris part au colloque insistent sur la nécessité d'encourager les jeunes talents à se produire davantage avec des créations mettant en avant la sensibilisation aux mesures de prévention sanitaire. L'animation d'ateliers d'expression orale au profit des élèves des différents paliers scolaires figure également parmi les recommandations ayant sanctionné cette manifestation scientifique. Le 1er Webinaire international de l'université d'Oran-1 a été marqué par la participation de 35 chercheurs issus de 22 universités du pays.

Vers l'extension du service des urgences à l'hôpital de Rouiba

La circonscription administrative de Rouiba a lancé un appel d'offres national pour la réalisation d'un projet d'extension du service des urgences à l'hôpital de Rouiba, dans le cadre du renforcement des structures de santé dans la wilaya d'Alger. Ce projet contribuera à alléger la pression sur les structures de santé à travers le redéploiement de la prise en charge des patients selon une cartographie sanitaire, en coordination avec les établissements de santé de proximité. Une fois que le cahier des charges a pris une forme définitive par une commission des marchés publics, un appel d'offres national a été lancé avec l'exigence d'un certain nombre de compétences pour la réalisation de ce projet, conformément à la réglementation régissant les marchés publics et la délégation de service public. Par ailleurs, un hôpital mère-enfant sera implanté à la cité Amirouche, à Réghaïa, après signature d'un contrat avec le groupe public Cosider pour la réalisation de ce rempart sanitaire qui viendra renforcer l'accès aux soins au profit de cette frange de la société.

Dixit

Malika Bendouda

"Les sites archéologiques et les espaces culturels protégés constituent un actif précieux à valoriser pour devenir des sites d'attraction créateurs de richesse et contribuant au développement de l'économie alternative."

Une édition Monopoly - spécial mauvais perdants - disponible

Une nouvelle édition du Monopoly a fait son apparition au rayon des jeux de société. Intitulée "Monopoly pour les mauvais perdants", cette version spéciale vise à réconcilier ceux qui ont du mal à perdre. Dans cette nouvelle version, "*le pire des mauvais perdants devient le plus grand gagnant*". L'éditeur de jeux a mis en place de nouvelles règles dans cette version. Ainsi, il est possible d'acquérir des pièces "mauvais perdant" lors d'une faillite ou d'un séjour en prison.
Ces pièces permettent ensuite d'acquérir un pion qui donnera droit à des avantages tels que "*voler la propriété d'un joueur ou obtenir une maison gratuitement en réalisant un double*".

Une fillette emportée par un cerf-volant

Une fillette de trois ans a été emportée dans les airs le 30 août, lors du Festival international de cerf-volant qui a débuté ce week-end à Hsinchu, à Taïwan. Un cerf-volant s'est accidentellement envolé, poussé par une rafale soudaine.
Dans une vidéo partagée sur les réseaux sociaux, la fillette flotte littéralement dans le ciel pendant plusieurs secondes, suivant les mouvements du cerf-volant.
La petite a été rattrapée par un adulte et n'est donc pas tombée au sol. En dehors de la frayeur qu'elle a connue, elle n'a subi que de légères égratignures au visage et au cou.

JUSTICE, INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE, ENVIRONNEMENT, FINANCES…

Les instructions du Président Tebboune

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale a présidé, dimanche, une réunion par visioconférence du Conseil des ministres, consacrée à l'examen et au débat de 3 projets...

PAR LAKHDARI BRAHIM

Les trois projets ont trait aux ordonnance relatifs aux secteurs de la Justice et de l'Industrie pharmaceutique, outre un exposé sur le secteur de l'environnement et un projet de décret présidentiel relatif au secteur des finances. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a donné, dimanche, une série d'instructions visant à relancer le secteur pharmaceutique en Algérie, affirmant que le marché du médicament en Algérie doit être adapté à la nouvelle approche économique, visant à encourager la production nationale en préservant la devise et la santé du citoyen. Un communiqué de la présidence de la République indique que lors de la réunion périodique du Conseil des ministres, le président de la République a ordonné "*d'assurer à la société Saïdal un accompagnement particulier pour lui permettre de recouvrer son leadership en matière de production de médicaments et de récupérer sa précédente part du marché national*", laquelle se situait aux environs de 30 % avant d'être réduite à 10 %, en raison des manipulations en faveur de l'importation.

Le Président Tebboune a donné des instructions pour accorder la priorité à l'augmentation de la production nationale pour ce qui est de la fabrication de médicaments et réduire la facture d'importation de 400 millions de dollars d'ici à la fin de l'année en cours.

Il s'agit également d'accorder à l'Agence nationale des produits pharmaceutiques (ANPP) placée sous la tutelle du ministère de l'industrie pharmaceutique, les prérogatives de réguler et d'organiser le marché et de développer l'industrie pharmaceutique.

Le président de la République a ordonné également d'introduire un article dans le projet présenté au débat pour le contrôle du stock de médicaments, afin "*d'éviter l'importation anarchique observé dans la circulation des médicaments arrivés à expiration ou stockés au lieu d'être détruits, de lutter contre les laboratoires et lobbies impliqués dans des opérations d'importation clandestine de médicaments, dans le but de nuire à la production nationale et de transférer la devise illégalement*".

Le président de la République a ordonné d'ouvrir la voie aux jeunes et aux startups pour accéder au monde de l'industrie pharmaceutique et exporter leurs produits, et de renforcer le contrôle en coordination avec les pays voisins notamment dans le Sud, face aux trafiquants de psychotropes et de drogue, utilisés parfois en tant qu'arme pour déstabiliser les États.

S'assurer de l'origine des marchandises

Abdelmadjid Tebboune a ordonné également de s'assurer de l'origine africaine des biens et marchandises en circulation dans la zone de libre échange qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain.

Un communiqué de la présidence de la République indique : "*Après ratification de l'accord portant création la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) et des protocoles y afférents, conformément à l'orientation stratégique de notre politique étrangère, le président de la République a donné des orientations aux ministres concernés, sous la supervision du Premier ministre, à l'effet de tirer avantage des expériences de libre échange qu'a connue l'Algérie avec les autres ensembles régionaux*".

Le Président a mis l'accent dans ce cadre sur l'impératif de s'assurer de l'origine africaine des biens et marchandises en circulation dans la zone de libre échange et dont le taux d'intégration ne doit être inférieur à 50 %, pour qu'ils ne s'infiltrent pas dans le marché national, au détriment de la production locale des produits fabriqués en dehors du continent africain. Cet accord qui entrera en vigueur le 1er janvier 2021 permettra aux opérateurs économiques d'accéder aux marchés africains et de tirer profit des efforts déployés par leurs pays en matière de renforcement des infrastructures du Continent, aussi bien à travers la route transsaharienne que par la modernisation du réseau ferroviaire, mais également le projet du port de centre d'El-Hamdania, ce qui devra augmenter le volume des échanges commerciaux hors hydrocarbures avec le continent africain, sachant qu'il dépasse actuellement pas les 3 % / an.

Lutter contre le phénomène des bandes criminelles de quartiers

Le président de la République a mis en avant l'impératif de lutter sans relâche contre le phénomène des bandes criminelles de quartiers, tout en excluant les personnes condamnées, membres de ces bandes, des procédures de grâce.

Tebboune a ordonné de "*lutter sans relâche contre le phénomène de bandes criminelles de quartiers qui ont connu un pullulement ces dernières années, notamment dans les grandes villes à la faveur de la faiblesse de l'autorité de l'État, d'où l'impératif renforcement des mesures coercitives en vue de protéger les citoyens et leurs biens, de ces bandes criminelles qui sèment le chaos, terrorisent les citoyens et s'adonnent au trafic de drogue en se servant de l'argent sale*".

Le Président a également ordonné d'"*interdire l'importation, la vente, la possession, l'utilisation ou la fabrication d'armes blanches, sabres et poignards, destinés aux bandes de quartiers*".

Il a ordonné d'"*instituer des mesures légales devant protéger les différents corps de sécurité, chargés de lutter contre ces bandes*".

A ce propos, le président de la République a donné des instructions à l'effet d'intensifier l'action de la commission nationale et des sous-commissions locales créées dans le cadre dudit projet d'ordonnance soumis au débat, tout en impliquant la société civile dans la lutte contre cette criminalité passible de peines proposées allant de 5 ans à la perpétuité en cas d'homicide, assorties d'une amende allant jusqu'à 2 millions DA.

Le président de la République a, également, chargé le ministre de la Justice, Garde des sceaux d'élaborer une loi contre le kidnapping pour préserver la sécurité des citoyens et de leurs enfants.

S'agissant de l'amendement du code des procédure pénale, le Président Tebboune a salué "*les dispositions contenues dans de ce projet visant la promotion de la Justice pénale à travers la création de deux nouveaux pôles économique et financier, au vu du caractère complexe que revêt désormais la criminalité et de ses mutations qui requièrent l'adaptation des moyens et mécanismes de lutte*".

L'ordre du jour comportait l'examen et le débat de trois projets d'ordonnance dont deux présentés par le ministre de la Justice, Garde des sceaux : Le premier concerne la prévention et la lutte contre le phénomène de bandes de quartiers et le deuxième amende et complète l'ordonnance 155-66 du 8 juin 1966 portant code de procédure pénale, à travers la consolidation de la spécialisation de la Justice pénale en créant de nouveaux pôles, l'amendement des dispositions relatives au privilège de juridiction dont bénéficient certaines catégories de hauts responsables de l'État et l'introduction de nouvelles dispositions inhérentes au recours à la visioconférence dans les procédures judiciaires.

Présenté par le ministre de l'Industrie pharmaceutique, le troisième projet d'ordonnance amende et complète la loi 11-18 du 2 juillet 2018, relative à la santé.

La pollution dans le Sud : mise en place d'un plan d'urgence

Abdelmadjid Tebboune a chargé le ministre délégué chargé de l'Environnement saharien, de se rendre dans le Sud pour mettre en place un plan d'urgence de lutte contre la pollution au niveau des sites archéologiques et touristiques et pour l'amélioration du réseau d'assainissement.

A l'issue de l'exposé de la ministre de l'Environnement sur la stratégie du secteur visant à assurer au citoyen un cadre de vie qualitatif en tant que priorité absolue, le président de la République a ordonné de "*relancer le projet du Barrage vert comme priorité pour lutter contre la désertification vers le nord*".

Le Président a appelé "*à s'intéresser davantage à l'environnement, à œuvrer en coordination avec la société civile à embellir nos villes et à inculquer la culture environnementale aux enfants dans les écoles, le défi d'aujourd'hui ayant une dimension éducative et civilisationnelle*".

Il a également ordonné de coordonner les politiques de protection de l'environnement avec les différents programmes internationaux, mettre en exergue le rôle de l'Algérie dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et se conformer aux conventions internationales.

En complément de la précédente réunion du Conseil des ministres, la ministre de l'Environnement a présenté un exposé sur le document de travail à l'effet de redynamiser et de développer les activités du secteur de l'environnement dans le cadre d'une nouvelle approche économique et sociale.

Covid-19 et marchés publics

Abdelmadjid Tebboune a affirmé que la conjoncture exceptionnelle que traverse le pays, depuis le mois de mars, du fait de la propagation de la pandémie de la Covid-19 a amené à mettre en place un cadre organisationnel spécifique permettant d'adapter les règles d'attribution des marchés publics relatifs aux opérations programmées, à cette situation inédite.

Il a indiqué que ce cadre organisationnel spécifique "*permettra d'adapter les règles d'attribution des marchés publics relatifs aux opérations programmées, à cette situation inédite et de la gérer de manière flexible, rapide et transparente en vue de faciliter l'accomplissement des missions des administrations et établissements publics*", précise le communiqué de la présidence de la République.

L. B.

Communiqué du Conseil des ministres

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale a présidé, dimanche, une réunion par visioconférence du Conseil des ministres, consacrée à l'examen et au débat de trois projets d'ordonnance relatifs aux secteurs de la Justice et de l'Industrie pharmaceutique, outre un exposé sur le secteur de l'environnement et un projet de décret présidentiel relatif au secteur des finances, indique un communiqué de la présidence de la République dont voici la traduction *APS* :

"Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des forces armées, ministre de la Défense nationale, a présidé, ce dimanche 30 août 2020, une réunion du Conseil des ministres qui s'est déroulée par visioconférence.

L'ordre du jour comportait l'examen et le débat de trois projets d'ordonnance dont deux présentés par le ministre de la Justice, Garde des sceaux : Le premier concerne la prévention et la lutte contre le phénomène de bandes de quartiers et le deuxième amende et complète l'ordonnance 155-66 du 8 juin 1966 portant code de procédure pénale, à travers la consolidation de la spécialisation de la justice pénale en créant de nouveaux pôles, l'amendement des dispositions relatives au privilège de juridiction dont bénéficient certaines catégories de hauts responsables de l'État et l'introduction de nouvelles dispositions inhérentes au recours à la visioconférence dans les procédures judiciaires.

Présenté par le ministre de l'Industrie pharmaceutique, le troisième projet d'ordonnance amende et complète la loi 11-18 du 2 juillet 2018, relative à la santé. Par ailleurs, et en complément de la précédente réunion, la ministre de l'Environnement a présenté un exposé sur la feuille de route de relance et de développement des activités de son secteur dans le cadre de la nouvelle approche socio-économique. Le ministre des Finances a, pour sa part, présenté un projet de décret présidentiel définissant les mesures adaptées aux procédures de conclusion des marchés publics dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie de la Covid-19.

De son côté, le ministre des Affaires étrangères a présenté un projet portant approbation de l'accord portant création de la Zone de libre échange continentale africaine (Zlecaf), conclu le 21 mars 2018 à Kigali.

Après débat et approbation, le président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale a donné les instructions suivantes aux ministres concernés pour les appliquer sous la supervision du Premier ministre :

En premier lieu : le secteur` de la Justice

-Lutter sans relâche contre le phénomène de bandes criminelles de quartiers qui ont connu un pullulement ces dernières années, notamment dans les grandes villes à la faveur de la faiblesse de l'autorité de l'État, d'où l'impératif renforcement des mesures coercitives en vue de protéger les citoyens et leurs biens, de ces bandes criminelles qui sèment le chaos, terrorisent les citoyens

et s'adonnent au trafic de drogue en se servant de l'argent sale.

- Interdire l'importation, la vente, la possession, l'utilisation ou la fabrication d'armes blanches, sabres et poignards, destinés aux bandes de quartiers.
- Exclure les personnes condamnées, membres de ces bandes, des procédures de grâce.
- Instituer des mesures légales devant protéger les différents corps de sécurité, chargés de lutter contre ces bandes.

A ce propos, le président de la République a donné des instructions à l'effet d'intensifier l'action de la Commission nationale et des sous-commisions locales créées dans le cadre dudit projet d'ordonnance soumis au débat, tout en impliquant la société civile dans la lutte contre cette criminalité passible de peines proposées allant de 5 ans à la perpétuité en cas d'homicide, assorties d'une amende allant jusqu'à 2 millions DA Le président de la République a, également, chargé le ministre de la Justice, Garde des sceaux d'élaborer une loi contre le kidnapping pour préserver la sécurité des citoyens et de leurs enfants.

S'agissant de l'amendement du code des procédures pénales, le président Tebboune a salué les dispositions contenues dans de ce projet visant la performance de la Justice pénale à travers la création de deux nouveaux pôles économique et financier, au vu du caractère complexe que revêt désormais la criminalité et de ses mutations qui requièrent l'adaptation des moyens et mécanismes de lutte.

En deuxième lieu : secteur de l'Industrie pharmaceutique

Le Président Tebboune a affirmé que le marché du médicament en Algérie doit être adapté à la nouvelle approche économique, visant à encourager la production nationale en préservant la devise et la santé du citoyen.

A ce propos, le président de la République a ordonné ce qui suit :

- Assurer à la société Saïdal un accompagnement particulier pour lui permettre de recouvrer son leadership en matière de production de médicaments et de récupérer sa précédente part du marché national, laquelle se situait aux environs de 30 % avant d'être réduite à 10 %, en raison des manipulations en faveur de l'importation.
- Accorder la priorité à l'augmentation de la production nationale pour ce qui est de la fabrication de médicaments et réduire la facture d'importation de 400 millions de dollars d'ici à la fin de l'année en cours.
- Accorder à l'Agence nationale des produits pharmaceutiques (ANPP) placée sous la tutelle du ministère de l'industrie pharmaceutique, les prérogatives de réguler et d'organiser le marché et de développer l'industrie pharmaceutique.
- Introduire un article dans le projet présenté au débat pour le contrôle du stock de médicaments, afin d'éviter l'importation anarchique observée dans la circulation des médicaments arrivés à expiration ou stockés au lieu d'être détruits.
- Lutter contre les laboratoires et lobbies impliqués dans des opérations d'importation clandestine de médicaments, dans le but de nuire à la production nationale et de transférer la devise illégalement.
- Ouvrir la voie aux jeunes et aux startups pour accéder au monde de l'industrie pharmaceutique et exporter leurs produits.
- Renforcer le contrôle en coordination avec les pays voisins notamment dans le sud, face aux trafiquants de psychotropes et de drogue, utilisés parfois en tant qu'arme pour déstabiliser les États.

En troisième lieu : secteur de l'Environnement

A l'issue de l'exposé de la ministre de l'Environnement sur la stratégie du secteur visant à assurer au citoyen un cadre de vie qualitatif en tant que priorité absolue, le président de la République a ordonné ce qui suit :

- S'intéresser davantage à l'environnement et œuvrer en coordination avec la société civile à embellir nos villes.
- Relancer le projet du Barrage vert comme priorité pour lutter contre la désertification vers le Nord.
- Coordonner les politiques de protection de l'environnement avec les différents programmes internationaux, mettre en exergue le rôle de l'Algérie dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et se conformer aux conventions internationales.
- Charger le ministre délégué chargé de l'Environnement saharien de se rendre au Sud pour mettre en place un plan d'urgence de lutte contre la pollution au niveau des sites archéologiques et touristiques et pour l'amélioration du réseau d'assainissement.
- Inculquer la culture environnementale aux enfants dans les écoles, le défi d'aujourd'hui ayant une dimension éducative et civilisationnelle.

En quatrième lieu : secteur des finances

Le président de la République a affirmé que la conjoncture exceptionnelle que traverse le pays, depuis le mois de mars, du fait de la propagation de la pandémie de la Covid-19 nous a amené à mettre en place un cadre organisationnel spécifique permettant d'adapter les règles d'attribution des marchés publics relatifs aux opérations programmées, à cette situation inédite et de la gérer de manière flexible, rapide et transparente en vue de faciliter l'accomplissement des missions des administrations et établissements publics.

En cinquième lieu : Zone de libre échange

Après ratification de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) et des protocoles y afférent, conformément à l'orientation stratégique de notre politique étrangère... le président de la République a donné des orientations aux ministres concernés, sous la supervision du Premier ministre, à l'effet de tirer avantage des expériences de libre échange qu'a connue l'Algérie avec les autres ensembles régionaux, en vue de s'assurer de l'origine africaine des biens et marchandises en circulation dans la zone de libre échange et dont le taux d'intégration ne doit être inférieur à 50 %, pour qu'ils ne s'infiltrent pas dans le marché national, au détriment de la production locale, des produits fabriqués en dehors du continent africain.

Il convient de souligner que cet accord qui entrera en vigueur le 1er janvier 2021 permettra aux opérateurs économiques d'accéder aux marchés africains et de tirer profit des efforts déployés par leurs pays en matière de renforcement de l'infrastructure de base du Continent, aussi bien à travers la route transsaharienne que par la modernisation du réseau ferroviaire, mais également le projet du port de centre d'El-Hamdania, ce qui devra augmenter le volume des échanges commerciaux hors hydrocarbures avec le continent africain, sachant qu'il dépasse actuellement pas les 3 %/an. Avant la levée de la séance, le Président Tebboune a demandé aux membres du gouvernement d'être davantage à l'écoute des citoyens et prendre en charge leurs préoccupations, tout en évitant les décisions hâtives, d'autant que le pays est sur le point d'amorcer une nouvelle étape politique tendant à mettre en place les fondements d'un État fort et juste, où règne une véritable démocratie à même de protéger les droits et libertés et être au service du citoyen."

DISPONIBILITÉ DES MANUELS SCOLAIRES À L'ÉCHELLE NATIONALE

La tutelle rassure

S'il y a une préoccupation qui revient chaque année dans le secteur de l'éducation, c'est bien celle de la disponibilité des manuels scolaires. Cette année, tout semble baigner dans l'huile, selon les propos du ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Ouadjaout.

PAR IDIR AMMOUR

Le ministre a assuré que "*tous les moyens sont réunis pour assurer la disponibilité des manuels scolaires à l'échelle nationale*". À cet effet, l'Office national des publications scolaires (ONPS) vient de rendre publics les nouveaux prix des livres du cycle primaire. Le ministère de l'Éducation nationale, quant à lui, a procédé à la distribution de la liste à travers les directions de l'Éducation de wilaya. La rentrée des classes approche à grands pas, l'heure est donc, à l'achat des manuels et des fournitures scolaires en prévision de la rentrée scolaire prévue pour le 4 octobre prochain. Ce qui signifie le grand rush pour trouver à temps tout le matériel scolaire des enfants… dans un budget sacrément amoché avec la crise sanitaire et ses rebondissements. Certains, les plus avisés, n'attendront pas le dernier moment pour faire le tour des boutiques et des librairies. Ils se dépêcheront d'acheter tout, voire une partie, ce dont leurs enfants auront besoin pour débuter l'année scolaire de bon pied. Les parents pourront désormais établir leurs dépenses et acquérir les manuels, car s'il y a une préoccupation qui revient chaque année, c'est celle de la pénurie. Dans un communiqué, le ministère a précisé que "*le prix de vente du livre est spécifié sur la liste, celui apparaissant sur la couverture n'est pas pris en considération*". En d'autres termes, il faut se référer aux tarifs indiqués sur la liste établie et envoyée par le ministère. Sur ce document, l'on découvre le prix de chaque livre par matière et niveau. Les syndicats autonomes n'ont pas eu l'occasion de consulter la liste publiée hier. L'on s'attend à une réaction dans les prochains jours. "Wait and see !"

I. A.

PRESSE ÉLECTRONIQUE

Un décret exécutif actuellement en enrichissement

PAR CHAHINE ASTOUATI

Le ministre de la Communication, Porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer, a fait état d'un décret exécutif régissant la presse électronique, actuellement en enrichissement par les secteurs concernés pour avis sur le fond et la forme avant sa présentation en Conseil du gouvernement pour approbation.

Dans une entrevue accordée au journal électronique *El Khabar Presse*, M. Belhimer a expliqué qu'il s'agit d'un décret exécutif portant modalités d'exercice de l'activité de l'information sur Internet et la diffusion des réponses et correctifs sur le site électronique.

L'enrichissement de ce texte de loi a déjà commencé à travers sa communication aux secteurs concernés pour avis et observations sur la forme et le fond, précisant qu'une fois finalisé, il sera présenté en Conseil du gouvernement pour approbation.

A une question sur "*la domiciliation*" des sites électroniques, le ministre a expliqué que le terme utilisé est "*l'algérianisation*" des sites de diffusion et de publication, à l'instar des chaînes de télévision, ajoutant que ces sites sont censés exercer à partir de l'Algérie selon la législation régissant l'activité des médias activant sur Internet.

Il a relevé, en outre, que la domiciliation vise à réglementer l'activité de ces sites conformément à la loi algérienne, ce qui permettra d'arrêter la course effrénée derrière l'argent ou le transfert des capitaux par des voies et moyens illégaux.

S'agissant des mécanismes devant permettre à la presse électronique de bénéficier de la publicité publique, M. Belhimer a indiqué qu'"*après la publication du texte de loi relatif à la presse électronique, ça sera aux critères relatifs à la publicité électronique d'être définis*".

Précisant que ces critères ne seront pas différents, du point de vue de la référence et des principes généraux, de ceux applicables à la presse "*papier*", le ministre de la Communication a indiqué que ce volet sera clairement défini par la loi sur la publicité, "*l'un des plus importants chantiers du secteur*", a-t-il conclu.

C. A.

DÉVELOPPEMENT NATIONAL

privilégier les régions accusant un retard

PAR RAHIMA RAHMOUNI

"*Nous sommes obligés, aujourd'hui, d'aller vers un développement national, tout en privilégiant les régions qui accusent un retard*", a recommandé hier Fettoum Lakhdari, chercheur, sur les régions arides et sahariennes.

Intervenant dans l'émission l'*Invité de la rédaction* de la Radio nationale chaîne 3, Mme Lakhdari a plaidé en faveur d'une stratégie dont la priorité sera accordées aux "*régions montagneuses et les régions de l'arrière-pays*" et particulièrement celles du Sud qui représentent, selon elle, 87 % du territoire national et recèlent des terres et des ressources les plus convoitées.

Pour réaliser un équilibre et une équité régionale, il faut "*privilégier*" ces zones, a-t-elle soutenu, en suggérant de les rendre attractives par "*l'amélioration des conditions de vie des populations en place déjà*".

Il faut impliquer les compétences du pays

Des projets ont, certes, était réalisés dans ces régions, reconnait la spécialistes qui regrette, toutefois, l'"*oubli des spécificités de ces régions. Tout projet, signale-t-elle, doit s'appuyer nécessairement sur une connaissance fine du terrain, si on veut réellement utiliser ce territoire d'une façon intelligente et durable*".

Pour réussir ce défi, estime l'invitée de la chaîne 3, il faut une décentralisation de la décision et surtout l'implication des compétences nationales. A ce propos, elle demande de "*déterrer les études et les prospections faites par le passé et encourager la recherche et la réflexion. Nous avons, aussi, des projets ayant abouti à des brevets d'innovation qui malheureusement dorment dans nos tiroirs*", déplore Mme Lakhdari pour qui la stratégie doit non seulement s'adapter aux spécificités de la région mais aussi prévoir le développement d'une "*chaîne de valeur*".

En plus de l'exemple du pétrole, elle cite la filière des dattes qui n'a pas engendré "*une industrie de transformation*" à même de générer des richesses et créer des postes d'emploi.

R. R.

ACCORD D'ASSOCIATION AVEC L'UNION EUROPÉENNE

30 milliards de dollars de pertes pour l'Algérie

L'Accord d'association signé entre l'Algérie et l'Union européenne a "*causé de lourdes pertes à l'Algérie estimées à plus de 30 milliards de dollars durant ces 15 dernières années*", a affirmé hier l'économiste Abdelkader Berriche, dans une déclaration faite à la Radio chaîne I. "*L'Algérie est vue comme un simple marché pour écouler les marchandises. Le démantèlement tarifaire a coûté au Trésor public plus de 30 milliards de dollars durant ces 15 dernières années*", estime l'économiste. Cet accord fait face à de nombreuses critiques de la part d'experts et d'économistes du pays, après 15 ans de son entrée en vigueur. En effet, plusieurs experts estiment que l'accord a été plus bénéfique à l'Union européenne et il a fait de l'Algérie un marché pour l'écoulement de ses produits sans bénéfices pour le pays, ce qui a incité le président de la République à revoir l'accord, afin d'établir les termes d'un partenariat basé sur le principe gagnant-gagnant.

ELECTRICITÉ ET GAZ

Attar exclut toute augmentation des tarifs pour les ménages

Le ministre de l'Énergie, Abdelmadjid Attar, a mis fin aux spéculations, circulant de façon épisodique, sur une éventuelle augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz pour les ménages. "*L'augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz pour les ménages n'est pas à l'ordre du jour*", a-t-il affirmé hier lors de son passage sur les ondes de la Radio nationale, précisant toutefois qu'un réajustement des prix sera appliqué par les gros consommateurs, à l'image des grands hôtels et autres complexes touristiques. Attar n'a pas manqué de rappeler que les prix réels de l'énergie électrique oscillaient entre 8-12 DA/KW "*alors qu'ils sont facturés actuellement à 4,2 DA/KW*" a-t-il indiqué, notant un grand préjudice pour l'État.

ACADÉMIE MILITAIRE INTERARMES DE CHERCHELL

Le général-major Selmi Bacha installé à sa tête

Le commandant des Forces terrestres, le général-major, Ammar Athamnia, a présidé dimanche la cérémonie d'installation du général-major Selmi Bacha dans les fonctions de commandant de l'Académie militaire interarmes de Cherchell (Amia) Houari-Boumediene en remplacement du général-major, Salim Grid, a indiqué hier le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué. Au terme de la cérémonie d'accueil et de présentation des honneurs, le commandant des forces terrestres a effectué un passage en revue des carrés des formations militaires au niveau de la place d'armes avant de superviser la passation des consignes entre le général-major Selmi Bacha et son prédécesseur le général-major Salim Grid. Après l'allocution d'installation et la remise du drapeau de l'Académie au nouveau commandant, le commandant des forces terrestres, le général-major Ammar Athamnia a présidé une réunion d'orientation avec les cadres de l'Académie. La cérémonie d'installation a pris fin par la signature des P.-V de passation du pouvoir et du Registre d'or de l'Académie par le commandant des forces terrestres.

COOPÉRATION ALGÉRO-TURQUE

Boukadoum en visite officielle en Turquie

Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, effectue, aujourd'hui mardi, une visite officielle en Turquie, a indiqué hier un communiqué du ministère des Affaires étrangères (MAE). Cette visite qui s'inscrit dans le cadre des relations bilatérales, constituera une occasion pour les deux parties en vue de "*procéder à une évaluation de l'état de la coopération algéro-turque et à un échange de vues sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun*", précise la même source.

R. N.

الجمهورية الجزائرية و الديمقراطية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE & POPULAIRE
وزارة السكن و العمران و المدينة
MINISTRE DE L'HABITAT , DE L'URBANISME & DE LA VILLE
مديرية التجهيزات العمومية
لولاية بجاية
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LA WILAYA DE BEJAIA

NIF DU MAITRE DE L'OUVRAGE : 09 96 0601 90021 37

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations du service public ,la Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Bejaia ,informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n°03/2020 paru aux quotidiens « Al Hiwar & Midi Libre du 27 Février 2020 » portant : CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DE (03) LYCEES TYPE (800/200+2*1000/300) DONT UN A LA COMMUNE DE BOUHAMZA WILAYA DE BEJAIA
-CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D UN LYCEE TYPE 1000/300R A CHEMINI.

-Qu'à l'issue de l'évaluation des offres, les marchés sont attribués provisoirement aux entreprises suivantes :

-Lot 07: EQUIPEMENT CUISINE ET CHAMBRES FROIDES.

-ENTREPRISE: EURL FRIMEZ — MONTANT VERIFIE: 5.132.581,00DA/TTC

DELAI D'EXECUTION: 15 JOURS — NOTE TECHNIQUE: 17.50/30 POINTS

NIF DU CO-CONTRACTANT : 0015 1500 49748 14

-Lot 10: ACHEVEMENT VRD, MUR DE CLOTURE & DIVERS.

Observation : L'appel d'offres est déclaré infructueux pour insuffisance de l'autorisation de programme

-Lot 11: ACHEVEMENT CHAUFFAGE CENTRAL & ALIMENTATION GAZ

-ENTREPRISE: ETP AHRES RACHID — MONTANT VERIFIE: 6.014.260,00DA/TTC

DELAI D'EXECUTION: 02 Mois — NOTE TECHNIQUE: 18.50/30 POINTS

NIF DU CO-CONTRACTANT : 1972 2501 12321 48.

Les soumissionnaires ont un délai de 10 jours à partir de la première parution du présent avis sur les quotidiens nationaux pour formuler leurs éventuel recours , Sont , aussi invités, les soumissionnaires intéressés à se rapprocher des services du maitre de l'ouvrage au plus tard 03 jours à compter du premier jour de publication du présent avis à prendre connaissances des résultats détaillés de l'évaluation des offres techniques et financières .

Midi Libre n°4079 - Mardi 1er septembre 2020 - Anep 2016 014 023

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE LAGHOUAT

DAIRA DE BRIDA

COMMUNE DE HADJ MECHERI

Avis d'annulation d'attribution provisoire l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités ,minimale N° : 04/2020

- Conformément à du décret présidentiel n°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementions des marches public des délégations de service public.

- Conformément P.V de comète de marches public n°07/2020 du 27/07/2020.

Le Présidant de P'APC de Hadj Mecheri informé d' annulation avis d' attribution provisoire l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°04/2019 public dans (BOMOP) et les quotidiens nationaux suivant:

* أخبار الوطن *on arabe le 17/05/2020 et midi liber le19/05/2020 relatif à le projet suivant:

- Ouverture piste relient rass el ain a fkarin sur 21 km.

Midi Libre n°4079 - Mardi 1er septembre 2020 - Anep 2016 014 041

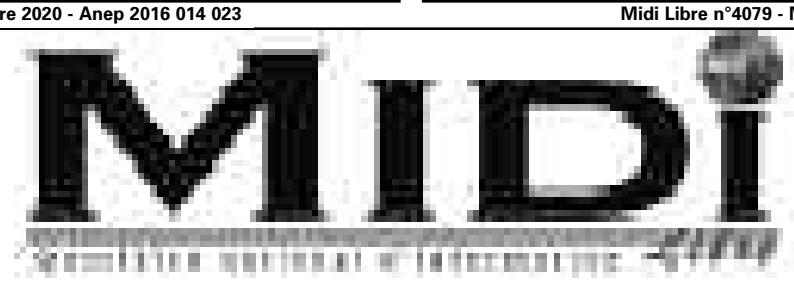

L'INFO, RIEN QUE L'INFO

MIDI AUTO

AUTOROUTE EST-OUEST

Travaux et perturbations au niveau de Tessala El-Merdja

IMPORTATION DE VÉHICULES

Le cahier de charges du point de vue des concessionnaires

Le cahier de charges fixant les conditions et modalités d'exercice de l'activité de concessionnaire automobile en Algérie est toujours d'actualité. Cependant, il a fait l'objet de critiques de la part de nombreux experts et acteurs dans ce domaine. Dans cet article, nous vous présenterons les différentes critiques faites par les concessionnaires sur le contenu du cahier des charges.

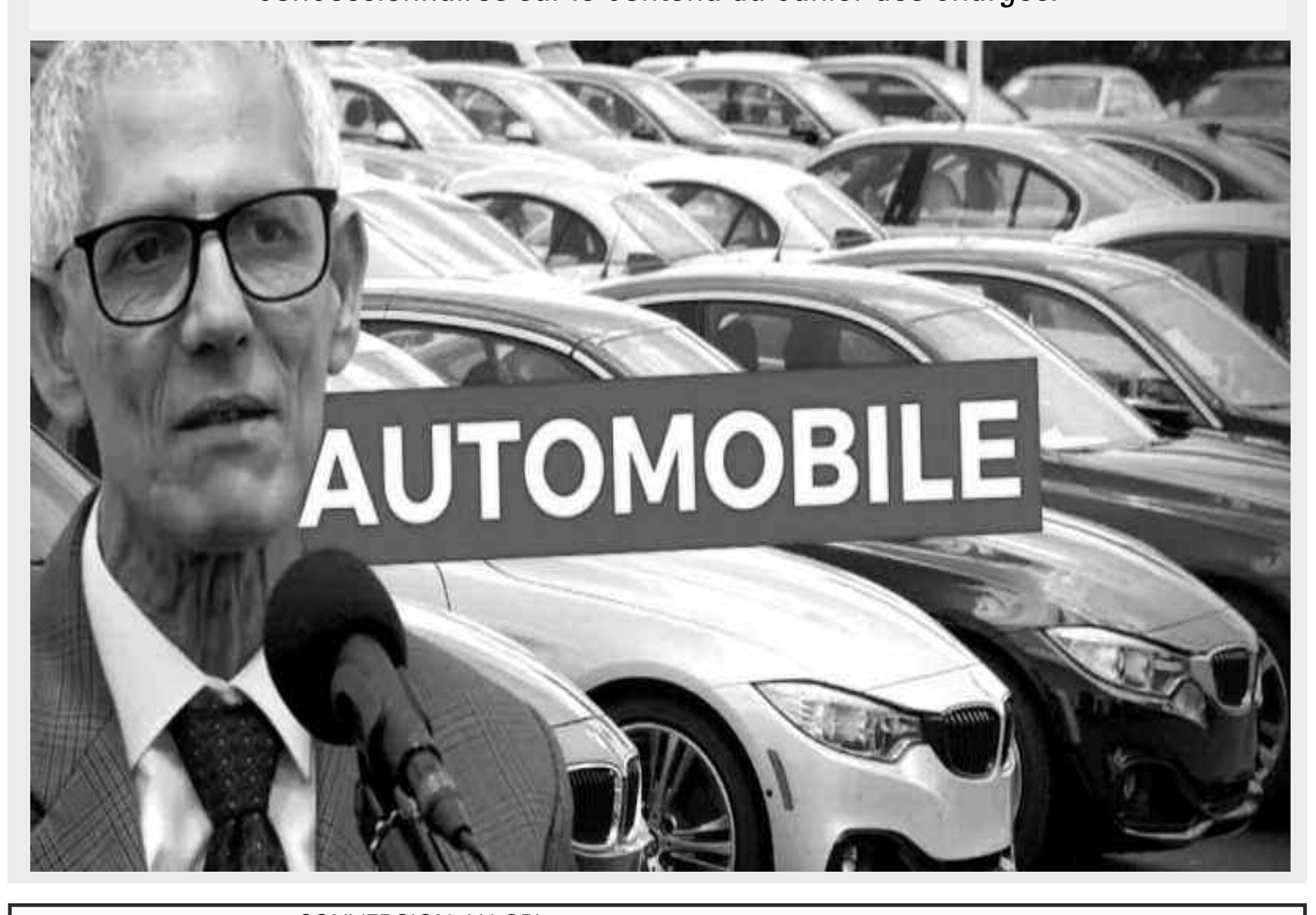

CONVERSION AU GPL

L'État prendra en charge 50 % des frais

IMPORTATION DE VÉHICULES

Le cahier des charges du point de vue des concessionnaires

Le cahier des charges fixant les conditions et modalités d'exercice de l'activité de concessionnaire automobile en Algérie est toujours d'actualité. Cependant, il a fait l'objet de critiques de la part de nombreux experts et acteurs dans ce domaine. Dans cet article, nous vous présenterons les différentes critiques qui ont été faites par les concessionnaires sur le contenu du cahier des charges.

Qui peut investir dans l'importation de voitures?

L'article 3 stipule que l'activité d'importation de véhicules neufs, en vue de leur revente en l'état, est réservée aux sociétés commerciales dont le capital social est détenu entièrement par les opérateurs nationaux résidents.

Les concessionnaires ont indiqué que cet article limite le champ d'investissement aux résidents algériens uniquement et exclue les Algériens résidents à l'étranger, ainsi, ils trouvent que cette décision est sans signification claire.

Également, les concessionnaires ou les succursales détenues à 100 % par des étrangers ont été exclus, ils devront attendre qu'un autre décret exécutif soit publié pour déterminer les conditions d'exercice de leurs activités en Algérie, ce qui a été vivement critiqué par les concessionnaires concernés, qui craignent un retard dans la publication du nouveau décret, surtout que la publication du présent cahier des charges a nécessité plus de 8 mois.

Inquiétudes concernant l'avenir des concessionnaires après l'investissement

L'article 3 stipule également que l'importation de véhicules est soumise au régime des quotas, par marque de véhicules, dans le respect des critères de transparence.

Selon les concessionnaires, ce point laisse un gros point d'interrogation. En effet, les quotas n'ont pas été fixés, même le quota total qui sera réparti entre les différents concessionnaires n'est pas connu. Alors, est-ce qu'il est raisonnable pour le concessionnaire d'investir dans des infrastructures appropriées pour l'exposition, le service après-vente, la pièce de rechange et le stockage, etc., qui coûtent plus de 10 milliards de dinars algériens, pour obtenir ensuite une part très limitée de voitures, dont les revenus ne peuvent pas couvrir les investissements. En outre, cela va certainement influencer les prix des voitures.

Conditions d'exercice de l'activité des concessionnaires : conditions difficiles qui ne servent ni le concessionnaire ni le client

L'article 5 de l'annexe I du cahier des charges fixant les conditions et modalités d'exercice de l'activité de concessionnaire automobile, chapitre 3, stipule que le postulant doit disposer d'infrastructures appropriées pour l'exposition, le service après-vente, la pièce de rechange et le stockage dont les superficies minimales sont mentionnées dans le tableau 1.

La plupart des concessionnaires ont critiqué ces conditions, estimant que les superficies minimales imposées sont très importantes et illogiques, et l'acquisition de ces infrastructures nécessitera un investissement important et inutile, surtout que ces infrastructures doivent être la propriété du concessionnaire conformément à l'article 12 du cahier des charges.

L'article 12 stipule que le dossier requis pour l'obtention de l'agrément définitif doit comprendre les documents attestant l'existence des infrastructures de stockage, de service après-vente, de la pièce de rechange ainsi que des enceintes d'exposition (baux de location pour les agents agréés uniquement, et actes de propriété et de concession pour les concessionnaires). En effet, cette condition poussera les concessionnaires à la course pour acheter les biens, qui seront vendus à des prix très élevés, en plus des superficies spécifiées dans l'article 5. Les concessionnaires trouvent qu'il s'agit de conditions très difficiles, notamment en prenant en compte l'article 3, qui ne fournit pas de garanties quant aux quotas de voitures fixés pour couvrir les dépenses.

Concernant les agents agréés, l'article 12 stipule que la durée des contrats notariés de location des infrastructures par les agents agréés, ne peut être inférieure à cinq (5) années, ce que les concessionnaires ont jugé très exagéré, en absence de toute vision future sur l'activité d'importation de voitures, et en tenant compte du fait que cette activité n'est qu'une mesure temporaire en attendant la création d'une véritable industrie automobile.

Les dispositifs de sécurité protègent le client, mais… !

L'article 23 stipule que les véhicules neufs importés doivent répondre aux normes de sécurité et de protection de l'environnement prévues par la législation et la règlementation en vigueur ou à défaut aux normes reconnues à l'échelle mondiale,

Les différents concessionnaires ont estimé que les dispositifs de sécurité qui figuraient dans le cahier des charges vont certainement garantir une haute qualité de véhicules, mais leur acquisition sera très chère. Cependant, cela ne servira pas le marché automobile algérien, en prenant en compte le pouvoir d'achat du client algérien qui souhaite posséder une voiture simple.

Au final, c'est le client qui va payer

Les concessionnaires trouvent que les conditions du cahier des charges vont augmenter les dépenses, ce qui affectera négativement les prix des voitures, qui connaîtront, de ce fait, une augmentation significative, en raison de tout ce que nous avons mentionné ci-dessus. En outre, le client algérien se trouve, malheureusement, enfermé dans un processus conflictuel entre les concessionnaires et les conditions imposées en l'absence de garantie et manque de vision sur l'avenir du marché automobile algérien.

CAHIER DES CHARGES DE CONSTRUCTION AUTOMOBILE

Vers la création d'une véritable industrie

Le nouveau cahier des charges relatif aux conditions et aux modalités d'exercice de l'activité de construction de véhicules, est conçu principalement dans l'objectif d'asseoir une véritable industrie mécanique en Algérie, à travers un ensemble de conditions strictes, contrairement aux précédents textes juridiques régissant l'activité du montage automobile et l'importation des kits SKD et CKD. En vertu de la nouvelle réglementation régissant l'industrie automobile en Algérie, les investisseurs étrangers peuvent, désormais, posséder jusqu'à 100 % des entreprises activant dans le secteur de la construction automobile, mais à condition que l'investisseur soit un acteur mondial de premier rang dans le domaine de la construction de véhicules et qu'il s'engage à apporter son savoir-faire technologique. D'autre part, le nouveau cahier des charges permet aux algériens d'investir dans ce domaine, en respectant certaines conditions, à l'instar de disposer d'une assiette financière en fonds propres représentant, au minimum, 30 % de sa participation dans le montant total de l'investissement envisagé, une aptitude à la mise en place et à la gestion d'un investissement industriel, concrétisée par une précédente expérience d'un minimum de cinq (5) ans dans une activité de production industrielle, sans incidents de gestion ou de paiement de ses obligations financières, ni infractions majeures constatées. Par ailleurs, dans le cas d'un partenariat avec un investisseur étranger, c'est-à-dire un investisseur algérien avec un investisseur étranger, l'investissement industriel doit répondre à certaines conditions, à l'instar de limiter tout financement bancaire local au seuil maximum de 40% du coût du projet, le partenaire étranger doit être détenteur, dans la société de droit algérien créée à cet effet, d'une participation minimale de 30 % de son capital social et le partenaire étranger doit présenter et garantir l'étude technique du projet. Concernant les conditions techniques, dès le démarrage de l'activité, un taux d'intégration minimum de 30 % est exigé, passant à 35 % la troisième année, à 40 % la quatrième année, puis à 50 % la cinquième année. Un bonus de 5 % du taux d'intégration général atteint, est accordé sur le taux d'intégration pour l'adaptation, sur les véhicules produits, des organes suivants : moteurs, ponts et boîtes de vitesses de production nationale et ce pour chaque module ayant atteint le taux d'intégration de 40 %, en plus de son incidence sur le taux général. Cependant, l'inclusion d'une chaîne d'emboutissage, de soudure et de peinture au départ de l'activité est un préalable à l'obtention de la décision d'évaluation technique. Un projet de production de véhicules ne peut en aucun cas, intégrer dans sa gamme de production locale, plus de quatre modèles au choix, incluant le touristique ou l'utilitaire. Également, un projet de production de véhicules ne peut intégrer dans sa ligne de production des modèles de marques différentes sur le même site, même si le partenaire étranger est détenteur du capital des marques en question en bourse ou impliqué dans leur gestion directe.

CONVERSION AU GPL

L'État prendra en charge 50 % du prix

Le ministre de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, Chems-Eddine Chitour, a annoncé, jeudi, la tenue d'une rencontre interministérielle lundi à Alger sur la promotion des carburants propres, notamment le GPLc et le GNC, afin de réduire le recours aux carburants polluants (essences, gazoil et diesel).

Outre le ministre de la Transition énergétique et des Énergies renouvelables, la rencontre regroupera trois autres secteurs concernés par le dossier des énergies propres, à savoir le ministère de l'Énergie, celui des transports en plus du ministère des start-ups, a indiqué M. Chitour à l'occasion d'une visite d'inspection effectuée au niveau de la station GNC (gaz naturel comprimé) de Naftal située dans la commune de Rouiba (Est d'Alger).

"C'est la seule station de remplissage de GNC existante à l'échelle nationale", a noté le ministre, en soulignant l'impératif de développer un réseau de station pour la commercialisation de ce carburant écologique utilisé pour les camions poids lourds et les bus, comme alternative au diesel. "Cela devrait limiter davantage l'utilisation des énergies polluantes", a-t-il assuré.

M. Chitour a fait savoir que la réunion portera sur les actions à engager pour la promotion du GNC et la réduction progressive des essences, du gazoil et du diesel, ainsi que sur le programme de conversion des 200.000 véhicules en GPLc.

Il a évoqué à ce titre l'implication de 200 micro-entreprises au programme de conversion de ces véhicules en GPLc prévue pour 2021, rappelant que le coût des 200.000 kits importés atteindrais 60 millions d'euros à raison de 300 euros l'unité.

Selon le ministre, l'État supportera 50% du coût de la conversion des véhicules en GPLc, affirmant néanmoins que la priorité sera accordée aux chauffeurs de taxis.

S'adressant aux responsables de Naftal, il a mis en avant la nouvelle politique énergétique du pays "qui mise énormément sur la rationalisation de la consommation d'énergie dans le secteur du transport qui absorbe à lui seul 40% de l'énergie produite".

Cette politique, a-t-il poursuivi, consiste également à réduire l'importation des carburants (essences et diesel) pour les besoins des transports, en rappelant que le pays importe annuellement près de 2 millions de tonnes de carburants pour un montant de 2 milliards de dollars. Pour rationaliser la consommation des carburants dans le secteur, le ministre recommande également de réduire l'importation des voitures qui consomment plus de 5 litres aux 100 kilomètres.

"Nous sommes en moyenne à 7 litres consommés aux 100 km, contre 5 litres aux 100 km en Europe", a-t-il fait constater.

Pour sa part, le directeur général de Naftal, Kamel Benfriha, a affirmé que sa société compte engager des projets avec des partenaires étrangers pour la réalisation de stations GNC similaires à travers le territoire national. Il a toutefois précisé que dans ces projets de partenariats, il y aura une intégration nationale progressive de composants entrant dans la fabrication des équipements.

"Le taux d'intégration sera déterminé en fonction de la rentabilité des équipements fabriqués localement", a-t-il indiqué.

L'objectif de la station GNC est de fournir certains gros consommateurs en GNC mixé au gasoil ou en GNC uniquement.

Il s'agit de l'Etusa, avec six bus, la Sonelgaz (quatre véhicules) et de la SNVI qui a fabriqué un prototype d'un bus qui fonctionne uniquement au GNC. S'adressant au ministre, le directeur général de Naftal a relevé le problème de stationnement pour les véhicules qui roulent au GPLc qui ne sont pas autorisés, relève-t-il, à l'accès aux parcs de stationnement en sous-sol. "C'est une consigne de sécurité qui a été imposée à une certaine époque pour des raisons sécuritaires mais elle n'a pas de sens car les statistiques par le monde prouvent que les véhicules GPLc sont plus sécurisés que les véhicules carburants", a-t-il argué.

De plus, a-t-il soutenu, "il n'y a aucun texte de loi en Algérie qui interdit les voitures GPLc d'accéder aux parking".

Naftal espère régler ce problème par l'annulation pure et simple de cette mesure ou par sa réglementation par des textes de loi, selon le même responsable.

KIA STINGER

Changements esthétiques et un nouveau moteur

Il y a quelques semaines, Kia a dévoilé le premier facelift de mi-carrière de la Stinger, entrant dans sa troisième année de service. La berline a profité de quelques changements sur le plan esthétique, en mettant surtout à jour l'intérieur et les équipements. Aujourd'hui, on apprend que des modifications auront lieu sous le capot et qu'un nouveau moteur fera son apparition.

En effet, la principale nouveauté est le bloc amélioré T-GDi V6 biturbo de 3,3 litres, qui a profité d'un nouveau système de commande électronique des soupapes d'échappement qui libère trois chevaux supplémentaires pour un total de 368. Ce système comprend un petit papillon qui reste fermé en mode Éco et Confort mais qui s'ouvre en mode Sport pour produire un son d'échappement plus corsé, de quoi faire plaisir aux amateurs. Le V6 biturbo est associé à une boîte de vitesses automatique à huit rapports.

Cette nouvelle Kia Stinger sera en vente en Corée du Sud au troisième trimestre de cette année et un peu plus tard dans les autres marchés du monde.

AUTOROUTE EST-OUEST

Travaux et perturbations au niveau de Tessala El-Merdja

La circulation automobile a été modifiée depuis dimanche sur l'autoroute Est-Ouest pour cause des travaux de réalisation d'un ouvrage d'art au niveau de Tessala El-Merdja (Birtouta), a indiqué un communiqué de l'Algérienne des autoroutes (ADA).

"L'Algérienne des autoroutes informe ses usagers qu'à la suite de l'autorisation accordée par le wali d'Alger, la Direction des travaux publics de la wilaya d'Alger entamera à partir de dimanche la poursuite des travaux de réalisation d'un ouvrage d'art à Tessala El Merdja (Birtouta), enjambant l'autoroute Est-Ouest et s'inscrivant dans le projet de raccordement reliant Tessala El Merdja (RN1) vers Zéralda (RN67)", ajoute le communiqué.

A cet effet, l'entreprise réalisatrice procédera à un rétrécissement de voies au niveau du chantier sis à Tessala El Merdja (Birtouta) sur 600 ml, avec maintien du trafic sur uniquement deux voies et ce à compter de dimanche matin et jusqu' à jeudi 3 septembre.

En ce qui concerne le sens Alger vers Blida, un rétrécissement de deux voies sera opéré dimanche et lundi, tandis que pour le sens Blida vers Alger, le rétrécissement sera opéré mardi, mercredi et jeudi, note le communiqué.

Le trafic sera rétabli chaque jour à la fin des travaux partiels et le rétrécissement reprendra le lendemain jusqu'à la fin des travaux, précise le communiqué.

L'Algérienne des autoroutes rassure ses usagers que pour garantir la sécurité de leur déplacements, ses équipes de patrouilles seront mobilisées pour leur apporter assistance et aide, ajoutant qu'un plan spécial de gestion de trafic et de sécurité routière sera mis en place avec une signalisation temporaire de travaux adéquate, a conclu le communiqué.

VOLKSWAGEN

L'entreprise la plus endettée au monde

Dans une étude réalisée par la société de gestion des actifs financiers Janus Henderson, on apprend que Volkswagen est l'entreprise la plus endettée au monde sur plus de 900 sociétés.

Dieselgate, investissements massifs dans l'électrification et crise du Coronavirus ont eu raison de la santé financière du groupe Volkswagen. Alors que la situation est difficile pour tous les constructeurs, et plus globalement pour la plupart des entreprises, quelle que soit leur taille, la situation de la firme de Wolfsburg est tout particulièrement préoccupante. En effet, la dette de Volkswagen pour l'année 2019 correspond à 192 milliards de dollars, devenant ainsi l'entreprise la plus endettée au monde. C'est un rapport de Janus Henderson, société spécialisée dans l'investissement, qui nous révèle la situation de 900 entreprises mondiales (hors sociétés immobilières et financières) sur l'exercice 2019.

Le niveau d'endettement de Volkswagen est proche de celui de la dette de l'Afrique du Sud (180,1 milliards de dollars) et de la Hongrie (101,9 milliards de dollars).

Dans le top 10 des entreprises les plus endettées, on retrouve plusieurs constructeurs automobiles : Volkswagen en première position avec 192 milliards de dollars, puis Daimler (Mercedes et Smart) en troisième place avec 151 milliards de dollars, Toyota juste derrière avec 138 milliards de dollars, puis Ford avec 122 milliards de dollars de dettes.

HYUNDAI KONA

Premiers dessins de la version restylée

Le petit SUV coréen Kona de Hyundai connaît beaucoup de succès depuis son arrivée sur le marché. Après 3 ans de carrière, le Hyundai Kona va passer par la case facelift de mi-carrière. En attendant sa révélation, Hyundai lance sa campagne de teasing et dévoile les premières esquisses de la face avant, profondément remaniée en forme de nez de requin selon le constructeur, et de la version N Line.

En effet, pour 2021, le constructeur coréen prépare une mise à jour de mi-carrière de son petit SUV Kona. Ainsi, Hyundai lance une opération teasing pour la version restylée en dévoilant les premières images de la face avant du véhicule.

Pour ce restylage, le constructeur coréen affine le style du Kona et propose une grille calandre plus large et imposante. La signature lumineuse a bien évolué, l'éclairage en double étage est toujours présent mais il faut désormais compter sur trois petits "carrés" à LED en rangée sous les feux principaux à LED très fins, tandis que le capot intègre trois petites ouvertures à l'avant.

Ce premier teaser montre un premier aperçu de la version N Line du Kona au look plus sportif et qui profite de ce facelift de mi-carrière pour faire son apparition. Cette version N Line disposera d'éléments spécifiques comme des prises d'air plus imposantes, des ouïes à la naissance du capot ou encore des boucliers redessinés.

Hyundai nous donne rendez-vous, dans les semaines à venir, pour avoir de plus amples précisions.

ÉTATS-UNIS

Les prix des voitures d'occasion flambent

Les récentes études réalisées par le spécialiste de l'automobile Edmunds, aux États-Unis, révèlent que la pénurie de véhicules neufs et des conditions de financement favorables ont stimulé la demande des consommateurs sur le marché de l'occasion, provoquant une hausse de la valeur des biens. Par ailleurs, pour des raisons financières, des acheteurs de voitures neuves se sont tournés vers le marché de la seconde main. En effet, la crise sanitaire provoquée par la pandémie du coronavirus a eu pour effet de booster le marché des véhicules d'occasion aux États-Unis et d'accroître la valeur de revente des voitures, selon les experts du site d'information automobile Edmunds. Sur le mois de juillet 2020, selon les données relevées pas le site américain, le prix moyen de vente d'une voiture d'occasion s'élevait à 14.066 dollars, contre 12.083 dollars au mois de juin 2020, soit une augmentation de près de 2 000 dollar. Autre conséquence relevée : le taux de rotation moyen (Average days to turn) pour un véhicule d'occasion est tombé à 38,3 jours en juillet, contre 44,1 jours en juin.

Les concessionnaires sont prêts à payer plus cher pour alimenter leur stock et ainsi répondre à la reprise spectaculaire du marché des voitures d'occasion, analyse Edmunds.

KHENCHELA, CULTURE DU SAFRAN

Problèmes de commercialisation de l'or rouge

Au cours des trois dernières années, la culture du safran a enregistré une réelle vitalité à Khenchela, attestée par la multiplication des exploitations le cultivant, l'extension de la superficie consacrée à cette spéculation et l'augmentation de la production.

PAR BOUZIANE MEHDI

C'est ce que relèvent les statistiques de la direction locale des services agricoles, a indiqué l'*APS*, soulignant que même si l'arboriculture fruitière et la céréaliculture demeurent encore les principales activités agricoles dans la wilaya, de grands espoirs sont placés sur cette nouvelle filière à la faveur des résultats encourageants obtenus jusque-là par plusieurs agriculteurs.

Imad Mokdad, chef du bureau statistique à la direction des services agricoles, a fait savoir que la culture du safran, appelé - or rouge -, qui est une activité nouvellement introduite dans la wilaya de Khenchela, a suscité l'intérêt de nombreux agriculteurs attirés par le prix du gramme oscillant entre 4.500 et 6.000 DA, assurant que durant la saison agricole 2018/2019, la wilaya a réalisé une production de 20 kilogrammes de safran d'une valeur estimée à 120 millions DA, ajoutant que "*cette récolte devrait augmenter encore au cours de l'actuelle saison à la faveur de l'entrée en activité de nouveaux cultivateurs*".

Imad Mokdad a précisé que "*cette culture est concentrée dans les localités montagneuses de Lamsara, Chélia, Bouhmama et Tamza dont le climat froid en hiver et sec le reste de l'année, ainsi que les caractéristiques pédologiques du sol sont considérés très favorables pour la culture de cette plante aromatique*".

Safranier de la commune de Chélia, Lehmari assure qu'en dépit des efforts continus faits par lui et ses frères pour planter et entretenir les bulbes de safran avec les actions répétées de désherbage qui doivent être manuellement effectuées pour ne pas endommager les jeunes bourgeons, ils se trouvent confrontés au terme de la saison au "*problème de commercialisation qui les empêche de développer leur investissement*". Les "*analyses effectuées sur le safran de son exploitation ont révélé leur teneur en de multiples vitamines et huiles essentielles bénéfiques à l'organisme*", a déclaré Lehmari, affirmant que "*si le safran est si cher, c'est parce que 60 grammes exigent la collecte de 10.000 fleurs et 500 grammes nécessitent 120.000 fleurs récoltées, en plus, une à une et impérativement à la main*".

Des analyses de laboratoires ont confirmé la conformité du produit aux catégories 1 et 2 de la norme ISO 36-32 sans que cela n'en facilite la commercialisation. Le 30 mai passé, l'institution de la culture du safran, en filière autonome par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, est appelée à ouvrir des perspectives prometteuses aux agriculteurs à compter, notamment, de la prochaine saison. Djamel Rouibi, gérant de l'exploitation agricole des frères Rouibi pour la culture du safran, rencontré dans la propriété familiale en train de préparer le sol pour démarrer la nouvelle saison du safran, appelle à encourager "*l'exportation de cette plante aromatique par l'organisation des safraniers et par leur accompagnement et leur soutien et les aider à placer leur production sur les marchés internationaux*".

B. M.

TISSEMSILT

Distribution de 8.000 masques de protection

Plus de 8 000 masques de protection ont été distribués, samedi 15 août, aux citoyens de la wilaya de Tissemsilt, dans le cadre des mesures de prévention de la Covid-19, selon la direction locale des affaires religieuses et des wakfs, initiatrice de cette action.

Cette opération a coïncidé avec l'ouverture progressive des mosquées dépassant la capacité d'accueil d'un millier de fidèles. L'action a vu la participation du bureau local de l'association el-Irchad wal Islah, du commissariat de wilaya des SMA, de la direction de la Sûreté de wilaya et des services communaux.

Parallèlement à cette initiative, des conseils ont été fournis aux citoyens sur la nécessité de respecter le port du masque dès leur entrée dans la mosquée et les règles de distanciation sociale.

La direction a révélé que 25 mosquées d'une capacité d'accueil de plus de 1.000 fidèles ont été rouvertes samedi dans les différentes communes de la wilaya, dans le cadre de la mise en œuvre de la décision d'ouverture progressive des lieux de culte. D'autre part, l'aménagement de 127 mosquées réparties dans les 22 communes de la wilaya a été récemment achevé, à l'initiative des associations religieuses et de citoyens bénévoles. L'opération a porté sur des travaux de ravalement, l'entretien des climatiseurs et des haut-parleurs, ainsi que le nettoyage des tapis et la pose de panneaux d'information des fidèles, a-t-on ajouté.

MOSTAGANEM, RÉALISATION DU TRAMWAY

La mise en exploitation prévue en mars 2021

Le ministre des Travaux publics, Farouk Chiali, a déclaré, lundi 27 juillet, que le début de mise en exploitation commerciale du tramway de la ville de Mostaganem est prévu pour mars 2021, indiquant, lors d'un point de presse en marge de sa visite au centre de contrôle et de la maintenance du tramway que les "*entreprises chargées de la réalisation de ce projet de transport moderne de la ville de Mostaganem se sont engagées, à livrer les tranches 1 et 2 avant la fin de l'année en cours*".

Selon l'*APS*, en réponse aux préoccupations des autorités locales concernant le planning de réalisation des travaux, le ministre a fait savoir que "*les entreprises en charge des travaux sont capables de livrer les deux tranches 1 et 2 au mois de novembre prochain et entamer les essais techniques avant la fin de l'année, elles ont six mois pour parachever les travaux de la troisième et dernière tranche*".

Le ministre des Travaux publics a assuré que "*les entreprises spécialisées dans les travaux publics disposent de l'expertise et de la compétence nécessaires pour relever les défis au niveau national et sont à même de conquérir des marchés extérieurs, notamment africains, et avoir des commandes pour réaliser des projets similaires au niveau de ces pays*", annonçant avoir "*nommé un cadre supérieur de son département pour assurer le suivi du restant des travaux et effectuer des visites sur les chantiers et sera tenu d'organiser également des réunions périodiques avec l'ensemble des intervenants, de façon organisée tous les 15 jours, pour faire une évaluation de l'état d'avancement des travaux et livrer le projet dans les délais impartis*.

Selon les explications fournies par les responsables des entreprises de réalisation, le taux d'avancement des travaux de pose des rails, d'aménagement de la plateforme et d'installation des lignes, des bâtiments, infrastructures techniques et d'amélioration urbaine a atteint 96,52 %, alors que celui des travaux du centre de surveillance et de contrôle des ateliers de maintenance et des entrepôts est estimé à 56 %".

Le projet du tramway de Mostaganem, d'un coût global de 26,5 milliards DA, a connu un arrêt de ses travaux ayant duré sept mois après le retrait de la société espagnole chargée de sa réalisation (2013-2017) en raison de difficultés financières et non respect des délais de livraison, ce qui a conduit à la résiliation du contrat.

S'étendant sur une distance de 14 kilomètres (deux lignes), doté de trois tunnels et d'un pont, confiés au groupe public national Cosider avec ses filiales travaux publics et infrastructures techniques, les travaux de ce projet ont repris au mois de décembre 2017.

APS

ILLIZI

Réception de la gare routière

La nouvelle gare routière de classe A d'Illizi a été réceptionnée par la direction locale des transports après finalisation de ses travaux et des procédures administratives afférentes, ont annoncé, dimanche 16 août, les responsables du secteur. Couvrant une superficie de 3 hectares, cette gare routière dispose de diverses structures, dont les quais, le parking de bus et de taxis, un hall d'accueil, des guichets de réservation, ainsi que divers locaux de services.

D'une capacité d'accueil d'un million de voyageurs par an et ayant coûté 700 millions de dinars, la nouvelle gare routière permettra de promouvoir le service public dans le domaine du transport et d'améliorer les conditions de confort et de voyage du citoyen.

APS

ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

Nécessaire contrôle de l'origine des marchandises

L'adhésion de l'Algérie à la zone économique de libre-échange continentale permettra aux produits algériens, notamment agroalimentaires et agricoles, d'investir le marché de nombreux pays subsahariens où la présence des exportateurs nationaux est déjà active.

PAR RIAD EL HADI

Le contrôle rigoureux de l'origine des marchandises et biens est cependant indispensable pour asseoir un espace économique d'échanges commerciaux fiable et compétitif. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a ordonné, lors du Conseil des ministres présidé dimanche, de s'assurer de l'origine africaine des biens et marchandises en circulation dans la zone de libre-échange qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain, indique un communiqué de la présidence de la République.

"*Après ratification de l'accord portant création la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) et des protocoles y afférents, conformément à l'orientation stratégique de notre politique étrangère, le président de la République a donné des orientations aux ministres concernés, sous la supervision du Premier ministre, à l'effet de tirer avantage des expériences de libre-échange qu'a connues l'Algérie avec les autres ensembles régionaux*", lit-on dans le communiqué.

Le Président Tebboune a mis l'accent dans ce cadre sur l'impératif de s'assurer de l'origine africaine des biens et marchandises en circulation dans la zone de libre échange et dont le taux d'intégration ne doit pas être inférieur à 50 %, pour qu'ils ne s'infiltrent pas dans le marché national, au détriment de la production locale des produits fabriqués en dehors du continent africain.

Cet accord, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2021, permettra aux opérateurs économiques d'accéder aux marchés africains et de tirer profit des efforts déployés par leurs pays en matière de renforcement des infrastructures du continent, aussi bien à travers la route transsaharienne que par la modernisation du réseau ferroviaire, mais également le projet du port de centre d'El-Hamdania, ce qui devra augmenter le volume des échanges commerciaux hors hydrocarbures avec le continent africain, sachant qu'il ne dépasse pas actuellement les 3 %/an.

La ratification par l'Algérie de l'Accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine lui permettra de participer aux négociations relatives à son opérationnalisation et de siéger également à son Conseil des ministres, a indiqué un communiqué du ministère du Commerce.

La ratification de l'Accord permet à l'Algérie "*de participer d'une manière active aux négociations, en tant qu'Etat partie, aux questions relatives à l'opérationnalisation de cette zone de libre-échange, notamment les questions qui restent en suspens et relatives aux règles d'origine et à l'accès au marché des services*", a expliqué le communiqué.

Cette ratification permettra également à l'Algérie "*de siéger au Conseil des ministres de la Zlecaf qui est l'organe en charge de la mise en œuvre des différents textes de la Zlecaf et de la préparation de la deuxième phase des négociations qui traitera de la propriété intellectuelle, de la concurrence et de l'investissement*", a ajouté la même source.

L'Algérie a ratifié à Accra l'Accord de la Zlecaf lors de la réunion des ministres africains du Commerce qui s'est tenue à Accra.

Avec cette ratification, l'Algérie est le 30e pays africain à adhérer officiellement à la Zlecaf.

La Zlecaf est une zone géographique continentale dans laquelle les biens et les services circulent sans restriction entre les États membres de l'Union africaine.

Elle est entrée en vigueur le 30 mai dernier dans l'objectif de constituer un marché unique pour les biens et services au niveau du continent, basé sur la libre-circulation des activités et des investissements.

R. E.

ECONOMIE AMÉRICAINE

1.300 milliards de dollars en soution ?

Le Président américain, Donald Trump, est disposé à signer une loi de soutien à l'économie de 1.300 milliards de dollars (1.095 milliards d'euros environ), a déclaré l'un de ses principaux conseillers, mais la présidente démocrate de la Chambre des représentants, Nancy Pelosi, a jugé cela insuffisant.

Donald Trump a accusé Nancy Pelosi d'être "*seulement intéressée à renflouer les États dirigés par les démocrates, jetant une ombre sur l'hypothèse d'une reprise des discussions autour d'un nouveau plan de soutien*".

Le montant annoncé par le secrétaire général de la Maison-Blanche, Mark Meadows, représente 300 milliards de dollars de plus qu'évoqué jusqu'à présent par la Présidence américaine et les sénateurs républicains.

Trois semaines après l'échec des discussions au Capitole sur un nouvel ensemble budgétaire pour aider les Américains à faire face à l'impact de la crise sanitaire du coronavirus, Mark Meadows a déclaré que Donald Trump était "*maintenant disposé à signer quelque chose à 1.300 milliards de dollars*".

Quelques heures plus tard, Nancy Pelosi a réitéré son appel pour un plan de soutien à hauteur de 2.000 milliards et déclaré que l'offre de la Maison-Blanche ne répondrait pas aux besoins des travailleurs et familles américains.

La présidente démocrate de la Chambre a reproché, entre autres, aux républicains de "*rejeter le financement nécessaire pour le dépistage et le traçage pour vaincre le virus et rouvrir les écoles et l'économie en sécurité*". Elle a ajouté "*espérer que les républicains allaient accepter l'offre des démocrates et reprendre les négociations*".

Le montant de 1.300 milliards a été proposé lors de discussions en privé, a indiqué Meadows. Les négociations ont été menées par Pelosi, Meadows, le secrétaire au Trésor, Steven Mnuchin, et le chef de file des démocrates au Sénat, Chuck Schumer.

R. E.

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EURO-CHINOISE

Vers un accord d'investissement

Un haut représentant de la diplomatie chinoise a estimé qu'il était possible qu'un accord d'investissement soit conclu d'ici la fin de l'année entre l'Union européenne et la Chine. "*Je pense à l'accord d'investissement. Nous avons la possibilité de le conclure avant la fin de l'année*", a déclaré Wang Yi à l'Institut français des relations internationales (Ifri) à Paris.

"*C'est plus que jamais important de faire un pas*", a ajouté le diplomate dont les propos ont été traduits par un interprète.

CÔTE D'IVOIRE

Clôture des dépôt des candidatures pour la présidentielle

C'est au total 36 candidatures qui auront été présentées. Parmi elles, des figures bien connues de la politique ivoirienne telles que Alassane Ouattara, Henri Konan Bedié ou encore Pascal Affi N'Guessan...

Sur le planning officiel de la Commission électorale indépendante (CEI), lundi était une journée chargée avec pas moins de 12 candidats prévus à l'agenda, sans compter ceux, déjà inscrits, qui devaient venir déposer les pièces manquantes à leur dossier.
Si les derniers dépôts se passent comme prévu, c'est au total 36 candidatures qui auront été présentées. Parmi elles, des figures bien connues de la politique ivoirienne telles que Alassane Ouattara, bien sûr, Henri Konan Bedié ou encore Pascal Affi N'Guessan mais de nombreux - petits candidats - tentent aussi leur chance.
Par ailleurs, deux candidatures étaient particulièrement attendues lundi 31 août, avant la clôture, celles de Laurent Gbagbo, dans la matinée, et de Guillaume Soro, plus tard dans l'après-midi.
Les deux hommes sont techniquement radiés des listes électorales et ont perdu leurs droits civiques. Ainsi, ils ne sont normalement pas autorisés à se présenter. Leurs avocats et soutiens considèrent ces décisions injustes et politiques. À ce titre, ils ont décidé d'aller jusqu'au bout, bien conscients néanmoins que ces dossiers seront très certainement refusés par la Commission électorale indépendante.
Ces deux dépôts devraient être soutenus par des cortèges de partisans des deux aspirants candidats, et ce en dépit des interdictions de rassemblements sur la voie publique jusqu'à la mi-septembre, ce que les autres candidats ont néanmoins été autorisés à faire dans des proportions raisonnables.

TURQUIE

Erdogan s'en prend aux dirigeants grecs et français

Alors qu'Ankara et Athènes se disputent le partage des immenses ressources gazières en Méditerranée orientale, le Président turc s'en est pris aux dirigeants de la Grèce et de la France, dimanche, les qualifiant de "*cupides et incompétents*". Ces déclarations virulentes interviennent alors que la Turquie célébrait dimanche le Jour de la victoire, une fête nationale marquant la mise en déroute des forces grecques par l'armée de Mustafa Kemal Atatürk, en 1922, lors de la guerre d'indépendance turque. Un siècle plus tard, Ankara et Athènes, qui se disputent le partage des immenses ressources gazières en Méditerranée multiplient les manœuvres navales sous les yeux d'une Europe préoccupée.
"*Le peuple grec accepte-t-il ce qui risque de lui arriver à cause de ses dirigeants cupides et incompétents ?*", a lancé Erdogan lors d'un discours à Ankara. "*Le peuple français sait-il le prix qu'il devra payer à cause de ses dirigeants cupides et incompétents ?*", a-t-il ajouté. Ces propos reflètent la volatilité de la situation en Méditerranée, après trois semaines d'une escalade déclenchée le 10 août par le déploiement d'un navire de recherche sismique turc dans des eaux revendiquées par Athènes.
"*Lorsqu'il s'agit de combattre, nous n'hésitons pas à donner des martyrs (...) La question est la suivante : ceux qui s'érigent contre nous en Méditerranée et (au Proche-Orient) sont-ils prêts aux mêmes sacrifices ?*", a déclaré Erdogan. Les tensions entre Ankara et Athènes sont notamment cristallisées autour de la petite île grecque de Kastellorizo, située à deux kilomètres au large des côtes turques.
La Grèce soutient que le droit d'exploiter les ressources naturelles autour de cette île lui appartient, ce que la Turquie refuse. La publication par la presse d'images montrant des militaires grecs arrivant à Kastellorizo ces derniers jours a suscité la colère d'Ankara. "*Ces provocations ne serviront en rien les intérêts de la Grèce. Si la Grèce continue de faire monter les tensions dans la région, c'est elle qui sera perdante*", a déclaré dimanche le porte-parole du ministère turc des Affaires étrangères, Hami Aksoy, dans un communiqué.
Ankara, qui se montre inflexible face aux menaces de sanctions européennes, a par ailleurs annoncé samedi de nouvelles manœuvres militaires au nord de l'île de Chypre. Et le vice-Président turc Fuat Oktay a mis en garde le même jour contre toute extension des eaux territoriales grecques à 12 milles marins, contre 6 actuellement. Dans cette crise, la France a affiché son soutien à la Grèce en renforçant sa présence militaire en Méditerranée orientale.

ÉTATS-UNIS

Joe Biden précise sa ligne d'attaque contre Donald Trump

Donald Trump et Joe Biden, les deux principaux candidats à l'élection présidentielle du 3 novembre, ont vivement réagi à la mort d'un sympathisant du président, à Portland (Oregon), dans la nuit du 29 au 30 août, après des affrontements entre militants antiracistes et fidèles de l'ancien homme d'affaires.
Joe Biden a publié pour sa part un communiqué au ton grave. "*La violence meurtrière que nous avons vue du jour au lendemain à Portland est inacceptable. Tirer dans les rues d'une grande ville américaine est inacceptable. Je condamne sans équivoque cette violence. Je condamne la violence de toute nature par quiconque, que ce soit à gauche ou à droite. Et je mets au défi Donald Trump de faire de même. Peu importe si vous trouvez les opinions politiques de vos adversaires odieuses, toute perte de vie est une tragédie*", a assuré l'ancien vice-Président.
"*Nous ne devons pas devenir un pays en guerre contre lui-même. Un pays où on accepte le meurtre de compatriotes américains qui ne sont pas d'accord avec vous*", a-t-il poursuivi.
Le "*travail d'un Président est d'abaisser la température. Rassembler les gens qui ne sont pas d'accord les uns avec les autres. Pour améliorer la vie de tous les Américains, pas seulement de ceux qui sont d'accord avec nous, qui nous soutiennent ou qui votent* pour nous", a-t-il encore déclaré. "*Nous sommes tous moins en sécurité parce que Donald Trump ne peut pas faire le travail du Président*", a assuré l'ancien vice-Président, un message destiné à contrer celui de "*la loi et l'ordre*" martelé par Trump, qui s'ajoute aux critiques similaires visant sa gestion de l'épidémie de la Covid-19. Qualifiant ses fidèles de "*grands patriotes*", Trump avait de nouveau vivement critiqué l'action du maire démocrate de Portland, Ted Wheeler, et son refus d'appeler la Garde nationale qui "*pourrait résoudre ces problèmes en moins d'une heure*" selon lui.

Agences

INDE

La Chine accusée de nouvelles "provocations" à la frontière

L'armée indienne a accusé lundi la Chine de mouvements "*provocateurs*" à la frontière contestée entre ces deux pays dans l'Himalaya, après un affrontement meurtrier entre leurs deux armées à la mi-juin. Le ministère indien de la Défense a indiqué que ces "*incidents étaient survenus samedi soir dans la région du Ladakh*", sans toutefois dire si le secteur avait de nouveau été le théâtre d'affrontements.
L'armée chinoise a "*réalisé des mouvements militaires provocateurs pour changer le statu quo*" a la frontière, a-t-il dit, en précisant que les deux parties avaient lundi des entretiens.
Des troupes des deux nations les plus peuplées du monde se sont affrontées le 15 juin lors d'un corps-à-corps d'une extrême violence dans une vallée disputée du Ladakh, première confrontation meurtrière entre leurs armées en 45 ans.
Le choc a fait 20 morts côté indien, et un nombre inconnu de victimes dans les rangs chinois. Le décès des soldats indiens a suscité une vague d'indignation en Inde et provoqué une poussée de fièvre antichinoise, mettant le gouvernement nationaliste hindou sous pression. New Delhi et Pékin se sont renvoyés la responsabilité de ces affrontements. Les armées des deux pays ont envoyé depuis juin des dizaines de milliers de soldats en renforts dans la région. Les discussions militaires et diplomatiques pour faire retomber les tensions semblent actuellement dans une impasse.

Agences

FOOTBALL, PRÉPARATION DU CHAMPIONNAT DE LIGUE 1

Les Canaris à pied d'œuvre à Akbou

Pour son premier stage après la pandémie du coronavirus, la JS Kabylie a choisi Akbou, la ville de Béjaïa pour préparer la prochaine saison footballistique 2020-2021.

PAR MOURAD SALHI

Interrompues depuis le 16 mars dernier en raison de la pandémie de coronavirus, les activités sportives continuent de manière progressive. Après le judo, voile et aviron, c'est au tour du football de reprendre petit à petit.

"*Toutes les conditions sont réunies pour réussir ce premier stage à Akbou. Les installations sont formidables et l'équipe travaillera dans un cadre idéal*", a indiqué le porte-parole du club, Mouloud Iboud.

Même si aucune autorisation n'a été donnée pour les clubs de l'élite, la JS Kabylie a néanmoins entamé hier un stage de préparation à Akbou à Béjaïa. Prévu initialement samedi, ce premier regroupement a été repoussé de 48 heures pour permettre au staff médical de finaliser son travail.

La reprise du boulot s'effectuera avec un effectif légèrement remanié avec l'arrivée de cinq nouvelles recrues. Il s'agit d'Agueib, Haddouche, Kerroum, Fellahi et Chikhi. En recrutant ces joueurs de différents paliers, la JSK semble être le club le plus actif sur le marché des transferts par rapport aux autres pensionnaires de l'élite.

En revanche, huit joueurs ne feront pas partie de l'effectif de la prochaine saison, à savoir Saâdou, Bencherifa, Zeghdane, Addadi, Banouh, Iratni, Tafni et Renai. Les responsables du club à leur tête le président Cherif Mellal ont décidé de rajeunir l'effectif.

Tous les joueurs sont soumis aux tests de la Covid 19, conformément aux protocoles sanitaires édictés par les instances compétentes. Avant de se rendre à Akbou, les différents staffs techniques et les joueurs étaient en conclave dans un hôtel à Tizi-Ouzou, ayant pour thème la présentation et formation au protocole sanitaire. Une séance dirigée par le staff médical, à sa tête le médecin en chef Ahmed Djadjoua. "*Nous avons commencé depuis quelques jours les examens médicaux conformément au protocole sanitaire édicté par les médecins. Tout s'est déroulé dans de bonnes conditions et tout le monde est fin prêt pour la reprise de l'activité sportive*", a indiqué le porte-parole du club, Mouloud Iboud.

Ce dernier reconnait la difficulté de la reprise après une longue période d'arrêt. "*Je sais pertinemment que les choses soient délicates pour les joueurs. Mais tout le monde est mobilisé pour une meilleure prise en charge. La direction ne lésine sur aucun moyen pour permettre au groupe de retrouver rapidement sa forme*", a-t-il reconnu.

De leur côté, les joueurs attendent avec impatience le retour aux entraînements et par la suite la compétition. La formation kabyle, toujours dirigée par l'entraîneur tunisien Yamen Zelfani, a terminé la saison, suspendue en raison de la pandémie de nouveau coronavirus, à la 4e place au classement avec 36 points.

M. S.

CLASSEMENT 2019-2020 DE LIGUE 1

L'ESS introduit un recours auprès des instances internationales

Le conseil d'administration de l'ES Sétif a décidé dimanche d'introduire un recours auprès des instances internationales à l'issue de la décision de la Ligue de football professionnel (LFP) d'officialiser la 2e place au classement de la saison 2019-2020 pour le MC Alger et du coup leur droit de jouer la Ligue des champions d'Afrique.

"*Suite à la décision prise par la Fédération algérienne de football et la Ligue de football professionnel (LFP) de s'appuyer sur la règle d'indice de performance des points récoltés et des matches disputés pour déterminer le classement final du championnat national et après avoir confirmé notre équipe à la troisième place et l'avoir annoncé comme le représentant de l'Algérie dans la Coupe de la CAF au lieu de la Ligue des champions, qui est vraiment considérée comme un projet, la direction du club annonce que tous les moyens légaux seront suivis pour établir les droits du club et en faire une question de principe, d'honneur et recourir aux instances internationales du football après que toutes les procédures légales ont été épuisées en Algérie*", lit-on dans le communiqué de l'ESS.

Et de conclure : "*L'administration de l'ESS appelle les fidèles supporters du club à faire preuve de prudence et de calme et les droits de l'équipe seront défendus par des moyens pacifiques*".

Le MC Alger prendra part officiellement à la prochaine édition de la Ligue des champions d'Afrique, suite à la validation par la Ligue de football professionnel (LFP) du classement final de la saison 2019-2020, se basant sur la décision du Tribunal arbitral du sport (TAS) international dans l'affaire du derby MCA-USMA et de la règle d'indice de performance.

"*En application de cette décision (TAS, ndlr), la LFP procédera aux modifications du classement de la saison 2019-2020 qui entraîne le retrait des trois points attribués au MCA et l'annulation de la défalcation des trois points à l'USMA*", précise la LFP.

Pour rappel, le titre de champion est revenu à titre exceptionnel au CR Belouizdad, pour la 7e fois de son histoire, après la consultation écrite initiée par la Fédération algérienne (FAF) auprès des membres de l'assemblée générale, suite à la suspension définitive de la compétition, causée par la pandémie de coronavirus.

APS

AFFAIRE DU MATCH MCA-USMA

La Ligue prend acte de la décision du TAS

La Ligue de football professionnel prend acte de la décision du Tribunal arbitral du sport international au sujet de la rencontre entre le MC Alger et l'USM Alger comptant pour la 4e journée du championnat de Ligue 1 ; ce match ne s'étant pas joué en raison de l'absence de l'USM Alger sur le terrain, le jour de sa programmation le samedi 12 octobre 2019 au stade du 5-Juillet.

Suite à ce forfait, La commission de discipline de la LFP avait attribué le gain du match au MCA tout en procédant à une défalcation de 3 points à l'autre club algérois conformément à la réglementation régissant les forfaits. A rappeler que l'USMA avait boycotté son derby contre le MCA en raison de sa programmation pendant une date Fifa.

Après un premier recours rejeté par la commission fédérale de recours de la FAF, le TAS algérien avait confirmé la décision prononcée par la Commission de discipline de la Ligue de football professionnel.

Les dirigeants de l'USMA ont eu recours en dernier lieu au TAS international qui a publié vendredi 28 août un communiqué dans lequel, il a rendu le verdict qui annule le forfait. En application de cette décision, la LFP procédera aux modifications du classement de la saison 2019/2020 qui entraîne le retrait des trois points attribués au MCA et l'annulation de la défalcation des trois points à l'USMA.

La LFP indique, par ailleurs, que ce classement a été établi aussi sur la base de la règle d'indice de performance des points récoltés et des matches disputés décidé par la FAF. La décision a été notifiée par courrier en date du 30 juillet 2020, suite à l'arrêt de la compétition.

NÎMES OLYMPIQUE

Magnifique premier but de Ferhat

L'international algérien de Nîmes Olympique, Zinedine Ferhat, a inscrit son premier but de la saison, ce dimanche, face au FC Nantes (2-1) pour le compte de la deuxième journée de Ligue 1.

Après avoir offert une passe décisive, la semaine dernière, contre Brest, l'ancien ailier de l'USM Alger est, une nouvelle fois, décisif avec les Crocos. L'attaquant algérien a profité d'une légère sortie du portier nantais pour décrocher une frappe enroulée du gauche à la sortie des 18 mètres.

LE MASQUE DE L'ARAIGNÉE

21h00 W9

Le docteur Alex Cross est le profiler vedette de la police de Washington. Ses ouvrages font autorité, ses méthodes ont permis de résoudre de nombreux crimes de sang. Rien d'étonnant à ce que ses succès aient aussi fait naître des vocations criminelles et inspiré à certains le désir pervers de le battre à son propre jeu... Après avoir perdu sa jeune coéquipière, Alex se met en congé. Un collègue du FBI le persuade finalement de sortir de sa retraite pour capturer le ravisseur d'une enfant de dix ans. Fille de sénateur, celle-ci étudiait dans un pensionnat privé, fréquenté par les rejetons des VIP's de Washington et placé sous la protection des services secrets.

L'AGENCE TOUS RISQUES

21h00 8

L'Agence tous risques, composée de quatre spécialistes autrefois membres d'une unité d'élite de l'armée, est en charge de missions secrètes. Mais l'opération qui leur a été confiée est destinée à les piéger et ils se retrouvent, à tort, sous les verrous. Grâce à leur savoir-faire respectifs et à leur ingéniosité, ils réussissent à s'échapper, sans se faire remarquer. Décidés à laver leur honneur et à retrouver la respectabilité aux yeux de tous, ils se lancent à la recherche des véritables coupables.

LES POUVOIRS EXTRAORDINAIRES DU CORPS HUMAIN

21h00 2

Michel Cymes et Adriana Karembeu partent à la découverte de nos hormones, ces substances chimiques qui font la pluie et le beau temps dans notre corps. Grandir, désirer, aimer, avoir faim, être stressé, se détendre... sont autant d'actions qui leur sont intimement liées. Alors, quelle alimentation privilégier pour optimiser notre métabolisme et contrôler notre poids ? Quels exercices tout simples nous permettent de chasser le stress ? A l'inverse, quels loisirs stimulent nos hormones de la détente ?

LA STAGIAIRE LES LIENS DU SANG

21h00 3

Le corps sans vie de Liliane Maizières, une femme d'une cinquantaine d'années, est découvert dans un petit square. Originaire de Lyon, elle était depuis cinq jours à Marseille, à la recherche de sa petite-fille Lou, une ado difficile en fugue. Tout en la recherchant, Constance et Boris vont devoir reconstituer le parcours de la victime pour découvrir la vérité.

LA SELECTION DU MIDI LIBRE

VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT, L'ENQUÊTE

21h00 arte

Elle a mis le feu aux poudres. En France, le témoignage de l'ancienne patineuse Sarah Abitbol, violée par son entraîneur alors qu'elle était mineure, a libéré la parole pour des centaines d'athlètes. Depuis, les révélations d'agressions sexuelles se multiplient dans le pays, en parallèle d'un phénomène devenu mondial. Chaque semaine ou presque, de nouvelles affaires font la une des médias aux États-Unis, en Angleterre, en Espagne, en Allemagne, au Brésil ou en Corée du Sud. Aujourd'hui, toutes les études concordent : fille ou garçon, un sportif sur sept subirait des agressions sexuelles ou des viols avant ses 18 ans.

NEUILLY SA MÈRE !

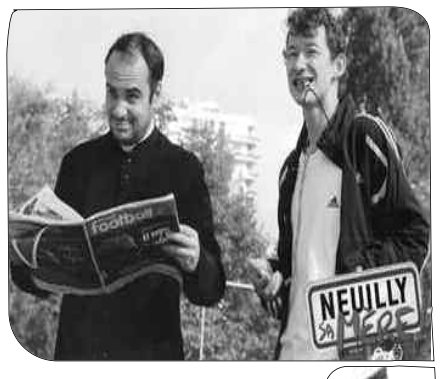

21h00 4

Sami Benboudaoud, 14 ans, vivait heureux avec ses copains dans sa cité de Chalon-sur-Saône. Un jour, hélas, le destin l'arrache à son paradis, et le propulse dans l'enfer de... Neuilly-sur-Seine ! Là, il est confié à sa tante Djamila qu'il rencontre pour la première fois. Djamila est une jeune et belle avocate qui a épousé Stanislas de Chazelle, héritier d'une vieille famille française, un peu rigide sur les bonnes manières. Dans leur hôtel particulier de Neuilly, Sami va devoir partager le quotidien de Charles, son cousin du même âge, plein de préjugés et obsédé par son ambition de devenir un jour... président de la République !

EN FAMILLE AU BOUT DE LEURS RÊVES

21h00 M6

C'est lors d'un simple déjeuner que tout va basculer pour la famille Le Kervelec : Jacques fait une fausse route et manque de s'étouffer. Cet événement fera prendre conscience à chacun que la vie ne tient qu'à un souffle et qu'il faut réaliser ses rêves avant qu'il ne soit trop tard... Certains auront des envies de voyage au bout du monde, d'un nouvel enfant ou encore d'ambitieux projets professionnels... Mais chez les Le Kervelec, rien n'est jamais simple, et il se pourrait que même leurs rêves n'arrivent pas à s'accorder.

BIG LITTLE LIES UNE VIE DE RÊVE

21h00 TF1

Madeline organise un voyage pour concurrencer la fête d'anniversaire d'Amabella. Lorsque Perry lève à nouveau la main sur elle, Celeste exige qu'ils entament une thérapie de couple. Abby se retrouve en difficulté scolaire à cause des tensions entre elle et sa mère. L'adolescente décide alors d'aller vivre chez son père. De son côté, Jane tente de trouver une activité extrascolaire pour Ziggy. Elle s'énerve lorsque son fils insiste pour mettre le nom de son père sur un arbre généalogique.

MIDI Libre
Quotidien national d'information
Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard :
021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicite s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine :
100, rue Larbi Ben M'hidi - Constantine -Tel./Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 021.93.69.29

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : 12 rue Fouzia Moulahe Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

MIDI Libre
Quotidien national d'information
N° 4079 | Mardi 1er septembre 2020

Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fadjr	04h48
Dohr	12h48
Asr	16h27
Maghreb	19h20
Icha	20h42

COMMERCE EXTÉRIEUR

VERS LA SPÉCIALISATION DES IMPORTATIONS

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a affirmé hier à Alger que son secteur s'attèle à la spécialisation des importations à travers l'obligation de l'opérateur du Commerce extérieur à n'importer qu'un seul et unique type de produits.

Cette "*spécialisation permettra une meilleure organisation du commerce extérieur dans le cadre De la nouvelle approche sectorielle qui obligera les importateurs à se spécialiser dans des familles précises de produits, et qui seront inscrites sur leur Registre de commerce*", a expliqué le ministre à l'occasion de l'inauguration du nouveau siège de l'Association nationale des commerçants et artisans (Anca) au Palais des expositions.

Il a réitéré, dans ce sens, que les produits localement fabriqués ne seront importés sauf lorsqu'il s'agit de soutenir, en volumes limités, le marché local, en cas de déficit dans la satisfaction de la demande. S'agissant de la liste des produits interdits à l'exportation, le ministre a précisé que cette interdiction était liée à la conjoncture sanitaire que traverse le pays, assurant que le secteur encourage les exportations mais pas des produits qui enregistrent un manque sur le marché local.

Cette "*liste est modifiable suivant la conjoncture qui a motivé sa mise en place*", a souligné M. Rezig avant d'ajouter que "*les produits interdits à l'exportation sont les produits subventionnés, l'ail, les masques et le gel hydro-alcoolique, c'est-à-dire des besoins fondamentaux pour le citoyen*".

Par ailleurs, le ministre du Commerce a fait état, dans une déclaration à la presse, de "*l'élaboration en cours d'une feuille de route pour les opérations de commercialisation et de stockage*".

Reprise prochaine des activités de la Safex

La reprise des activités de la Société algérienne des foires et exportations (Safex) est prévue pour bientôt dans le cadre d'un rigoureux protocole sanitaire, a annoncé le ministre. "*Impactée par la pandémie, la Safex verra relancer ses activités, à savoir l'organisation des salons*", a assuré M. Rezig.

D'autre part, le ministre a rappelé aux commerçants l'échéance du 31 décembre prochain pour la mise en application de l'article 111 de la loi de Finances 2020 portant obligation de mettre, à la disposition des consommateurs, des instruments de paiement électronique.

"*Cette opération gratuite pour le consommateur contribuera à la disponibilité des liquidités dans les banques et les bureaux de poste*", a-t-il affirmé. Concernant l'ouverture du nouveau siège de l'Anca, le ministre a mis en avant l'importance de cette dernière en tant qu'un des instruments du secteur pour la moralisation de l'activité commerciale et l'organisation des marchés. Le ministre a saisi cette occasion pour saluer les commerçant, qui ont montré, a-t-il dit, leur sens de patriotisme durant les moments difficiles qu'a traversé le pays, qualifiant de "*partenaire essentiel*" les associations de commerçants et de consommateurs dans la cristallisation de la nouvelle vision du Commerce algérien. Pour sa part, le président de l'Association nationale des commerçants et artisans (Anca), Hadj Tahar Boulenouar, a affiché la disposition de son organisation à œuvrer à la promotion des activités commerciales et artisanales ainsi qu'à l'accès à la numérisation économique.

Il a apporté, dans ce sens, son appui à l'arrêté interministériel fixant les modalités particulières d'exercice du commerce de troc frontalier au regard de son importance dans la relance du commerce, dans la région notamment avec le Mali et le Niger. Le président de l'Anca a mis en avant également "*l'impératif de la participation efficace des commerçants à la réussite des différentes manifestations économiques et à la promotion du produit national à l'étranger*".

AG ÉLECTIVE DU COA

Raouf Salim Bernaoui, premier candidat à la présidence

L'ex-ministre de la Jeunesse et des Sports et président de la Fédération algérienne d'escrime (FAE), Raouf Salim Bernaoui, a annoncé lundi sa candidature pour le poste de président du Comité olympique et sportif algérien (COA) dont l'assemblée générale élective (AGE) aura lieu le 12 septembre au siège de l'instance olympique à Ben-Aknoun (Alger).

"*C'est avec beaucoup d'humilité et un grand sens des responsabilités que j'ai l'honneur de vous annoncer ma candidature à la présidence de notre comité national olympique*", a écrit Bernaoui sur sa page *Facebook*.

Et d'ajouter : "*Comme vous le savez notre instance est passée ces derniers mois par une période de fortes turbulences, marquée par de nombreux dépassements et par un ternissement important de son image et de sa réputation. Il est temps aujourd'hui de retrouver de la sérénité et de réconcilier la famille sportive et olympique algérienne*".

Le programme de Bernaoui s'articule autour de 33 actions à mettre en application progressivement pour "*la construction d'un comité olympique actif, moderne et au service des sportifs*". Conformément aux dispositions statutaires et réglementaires en vigueur du Comité olympique et sportif algérien, le dépôt de candidature est prévu 8 jours avant l'AG élective. Le président élu à la tête du COA, le 12 septembre 2020, aura à gérer le reste du mandat olympique qui s'étalera jusqu'après les Jeux Olympiques JO-2021 de Tokyo.

Il est à rappeler qu'après la démission de Mustapha Berraf, entérinée le 12 mai dernier par le bureau exécutif, la présidence par intérim du COA avait été confiée, en application des statuts de l'instance, à Mohamed Meridja, chargé de la gestion des affaires courantes du COA et de préparer les prochaines assemblées générales ordinaire et élective.

FORAGE DE PUITS DE PÉTROLE À HASSI-BERKINE

PERTAMINA FINALISE 12 NOUVEAUX SITES

Le géant indonésien de l'énergie Pertamina a terminé le forage de 12 nouveaux puits de pétrole dans le champ de Menzel-Lejmat-North (MLN) situé dans le bassin de Hassi-Berkine en Algérie, marquant ainsi la réalisation du premier projet de développement de la société en dehors de l'Indonésie.

Ce "*projet est réalisé par la filiale de Pertamina, Pertamina international exploration production (PIEP), qui a conclu le dernier développement du MLN dans le bloc 405a, avec la finalisation de l'opération du forage de son 12e puits le 17 mars dernier*", a précisé un communiqué du PIEP publié le samedi dernier. Le PIEP a affecté 14 millions de dollars américains au forage de chaque puits, mais il a réussi à réduire les coûts en dépensant entre 8,5 millions et 10 millions de dollars uniquement par puits, sans donner d'explications sur comment elle avait réduit ses dépenses, ce qui a entraîné une économie budgétaire estimée à 100 millions de dollars. L'entreprise a également réduit la durée du forage, passant de 55 jours par puits à une durée allant de 35 à 45 jours par puits. "*Cela prouve que le PIEP a la capacité et les compétences nécessaires pour opérer à l'étranger*", a déclaré le président du PIEP, John Anis, dans le communiqué, ajoutant que la production sur le terrain atteindrait un pic en 2021. L'Algérie fait partie des nombreux pays où PIEP possède des actifs à l'étranger, à l'instar du Nigéria, en Tanzanie et en Malaisie, ce qui devrait stimuler l'activité en amont de Pertamina.

La production de pétrole et de gaz de Pertamina a augmenté de 1,4 % en glissement annuel pour atteindre 919 millions de barils d'équivalent pétrole par jour (mboepj) au premier trimestre 2020, en grande partie grâce aux opérations de la société à l'étranger, en particulier en Algérie.

COVID-19 EN ALGÉRIE

La décrue se poursuit

La décrue de l'épidémie du coronavirus se poursuit en Algérie, avec 348 nouveaux cas positifs recensés ces dernières 24 heures, contre 364 la veille, selon le bilan établi hier par le ministère de la Santé. Comme hier, c'est la wilaya de Blida, avec 46 nouvelles infections, qui a enregistré le plus grand nombre de cas, suivie d'Alger avec 42 nouveaux cas.

L'Algérie comptabilise 44.494 cas positifs de coronavirus depuis l'apparition de l'épidémie fin février dans le pays.

CHUTES DE PLUIE À TAMANRASSET

10 personnes sauvées par la Protection civile

10 personnes ont été sauvées dans plusieurs communes de la wilaya de Tamanrasset suite aux chutes de pluie enregistrées durant les dernières 24 heures dans la région, a indiqué hier un communiqué de la Protection civile. Il s'agit de 6 adolescents cernés par les crues de oued Tanghakli et de 4 personnes à bord d'un véhicule emportées par les crues de oued Taghrambiate, dans la commune de Tamanrasset, précise la même source. Dans la commune d'Aïn-Guezzam, les unités de la Protection civile ont effectué plusieurs opérations d'épuisement d'eau à travers 30 habitations dans le quartier Errifi et autres édifices publics, note le communiqué, ajoute qu'aucune perte humaine n'a été enregistrée. Dans la commune d'Aïn-Salah, deux opérations d'épuisement d'eau ont été effectuées dans deux habitations à la cité Akbour, selon la même source qui relève également qu'aucune perte humaine n'a été enregistrée